



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 février 2017  
Français  
Original : anglais

**Soixante et onzième session**  
Point 163 de l'ordre du jour  
**Financement de l'Opération hybride**  
**Union africaine-Nations Unies au Darfour**

## **Budget de l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission . . . . .	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional . . . . .	13
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays . . . . .	14
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	16
II. Ressources financières . . . . .	59
A. Vue d'ensemble . . . . .	59
B. Contributions non budgétisées . . . . .	60
C. Gains d'efficience . . . . .	60
D. Taux de vacance . . . . .	60
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	61
F. Formation . . . . .	62
G. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	63
H. Autres activités de programme . . . . .	63



---

I. Projets à effet rapide . . . . .	64
III. Analyse des variations . . . . .	65
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	69
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/284 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale . . . . .	69
A. Assemblée générale . . . . .	69
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . . . .	75
Annexes	
I. Définitions . . . . .	79
II. Organigrammes . . . . .	81
A Services organiques et administratifs . . . . .	81
B.1 Division de l'appui à la mission . . . . .	82
B.2 Bureau du Directeur de l'appui à la mission . . . . .	83
Carte . . . . .	84

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (exercice 2017/18), dont le montant s'élève à 1 032 122 700 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 147 observateurs militaires, 15 698 membres de contingents, 1 583 agents de la Police des Nations Unies, 1 820 agents d'unités de police constituées, 826 agents recrutés sur le plan international, 2 229 agents recrutés sur le plan national, 167 Volontaires des Nations Unies, 97 emplois de temporaire et 6 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2017/18 et l'objectif de l'Opération est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante. Les composantes ont été alignées sur les priorités essentielles approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2148 (2014) et rappelées dans sa résolution 2296 (2016), à savoir : a) appui au processus de médiation; b) protection des civils; c) appui au règlement des conflits communautaires par la médiation; d) appui. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par l'Opération.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses <sup>a</sup> (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	556 840,9	556 592,6	561 785,7	5 193,1	0,9
Personnel civil	254 529,3	258 327,2	252 506,0	(5 821,2)	(2,3)
Dépenses opérationnelles	232 745,9	224 653,4	217 831,0	(6 822,4)	(3,0)
<b>Montant brut</b>	<b>1 044 116,1</b>	<b>1 039 573,2</b>	<b>1 032 122,7</b>	<b>(7 450,5)</b>	<b>(0,7)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	24 041,1	24 483,0	24 981,1	498,1	2,0
<b>Montant net</b>	<b>1 020 075,0</b>	<b>1 015 090,2</b>	<b>1 007 141,6</b>	<b>(7 948,6)</b>	<b>(0,8)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1 044 116,1</b>	<b>1 039 573,2</b>	<b>1 032 122,7</b>	<b>(7 450,5)</b>	<b>(0,7)</b>

<sup>a</sup> Comprend les ressources liées à 85 postes en moyenne (33 agents des services généraux recrutés sur le plan international et 52 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et les dépenses opérationnelles afférentes au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), qui ont été prises en considération dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16.

<b>Ressources humaines<sup>a</sup></b>										
	<i>Obs- vateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan interna- tional</i>	<i>Personnel recruté sur le plan natio- nal<sup>b</sup></i>	<i>Emplois de tempo- raire<sup>c</sup></i>	<i>Volon- taires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par les gouver- nements</i>	<b>Total</b>
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	61	28	–	1	–	<b>90</b>
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	61	28	–	1	–	<b>90</b>
<b>Composantes</b>										
<b>Appui au processus de médiation</b>										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	51	78	–	1	–	<b>130</b>
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	50	78	–	1	–	<b>129</b>
<b>Protection des civils</b>										
Effectif approuvé 2016/17	147	15 698	1 583	1 820	103	102	–	13	6	<b>19 472</b>
Effectif proposé 2017/18	147	15 698	1 583	1 820	103	102	–	13	6	<b>19 472</b>
<b>Appui au règlement des conflits communautaires par la médiation</b>										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	39	74	–	9	–	<b>122</b>
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	39	74	–	9	–	<b>122</b>
<b>Appui</b>										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	602	1 922	97	143	–	<b>2 764</b>
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	573	1 947	97	143	–	<b>2 760</b>
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2016/17	147	15 698	1 583	1 820	856	2 204	97	167	6	<b>22 578</b>
Effectif proposé 2017/18	147	15 698	1 583	1 820	826	2 229	97	167	6	<b>22 573</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>(30)</b>	<b>25</b>	–	–	–	<b>(5)</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans sa résolution 1769 (2007). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2017, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2296 (2016).

2. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de parvenir à un règlement politique viable et d'assurer une sécurité durable au Darfour.

3. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et produits par composante : a) appui au processus de médiation; b) protection des civils; c) appui au règlement des conflits communautaires par la médiation; d) appui. Ces composantes découlent du mandat de l'Opération. En parallèle, conformément à la résolution 2296 (2016) du Conseil de sécurité, la MINUAD continuera à transférer à l'équipe de pays des Nations Unies la responsabilité de l'exécution d'un certain nombre de tâches qui ne relèvent plus du mandat de l'Opération ou pour lesquelles l'équipe de pays est plus compétente.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'Opération, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé de l'exercice 2016/17 – s'expliquant notamment par les propositions de modification – est analysée au niveau de chaque composante.

5. L'Opération, dont le quartier général est établi à El-Fasher, est dirigée par le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU, qui a rang de secrétaire général adjoint et qui est assisté par deux adjoints, l'un affecté aux affaires politiques et l'autre aux questions de protection, tous deux avec rang de sous-secrétaire général. Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la force, qui a rang de sous-secrétaire général, et son adjoint (D-2). La composante police est quant à elle dirigée par le Chef de la police (D-2) et son adjoint (D-1).

6. La MINUAD est organisée en cinq secteurs correspondant aux cinq États constitutifs du Darfour, la gestion et la direction des opérations menées dans l'ensemble de la zone de la mission étant assurées depuis le quartier général à El-Fasher. Cinq bureaux de secteur, situés à El-Fasher, Nyala, Geneina, Zalingei et Daein, supervisent et coordonnent les opérations menées respectivement au Darfour septentrional, au Darfour méridional, au Darfour occidental, au Darfour central et au Darfour oriental. Les chefs de ces bureaux relèvent directement du Représentant spécial conjoint. L'Opération dispose également de bureaux en dehors du Darfour, notamment le Bureau de liaison de Khartoum et le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba. Le personnel des composantes militaire et de police travaille en étroite consultation avec la Mission des Nations Unies au Soudan du

Sud (MINUSS) et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), selon les besoins des mandats respectifs des trois missions.

7. La direction générale de la MINUAD est assurée conformément à la pratique établie et aux règles et principes de l'ONU. Les structures d'appui, de commandement et de contrôle de l'Opération sont fournies par l'Organisation. Toutes les structures de commandement et de contrôle et les principaux bureaux de l'Opération se trouvent au Darfour.

## **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission**

8. Au cours de l'exercice 2017/18, l'Opération continuera de concentrer ses activités, dans les limites de son mandat et de ses moyens, sur les grandes priorités adoptées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2148 (2014) : a) la médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour; b) la protection des civils, la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire et la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire; c) l'appui au règlement des conflits communautaires par la médiation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, notamment par l'adoption de mesures de lutte contre les causes profondes de ces conflits.

9. En application de la résolution 2296 (2016) du Conseil de sécurité, la composante militaire de la MINUAD comptera au maximum 15 845 hommes. Cette composante est structurée en cinq secteurs correspondant aux frontières géographiques et politiques des cinq États du Darfour. Ces cinq secteurs exercent des fonctions de coordination avec le Gouvernement soudanais, les autorités politiques locales ainsi qu'avec le quartier général des forces et les postes de commandement de secteur. La composante militaire maintiendra sa présence dans les cinq États et opérera depuis 34 bases d'opérations et 2 bases opérationnelles temporaires; elle conduira des opérations de sécurisation des zones afin d'étendre l'influence de l'Opération en matière de sécurité et de renforcer sa présence au-delà des camps de déplacés et des bases d'opérations; elle déploiera, dans les bases temporaires et mobiles, quatre compagnies de réserve qui seront placées sous le contrôle tactique des secteurs, au fur et à mesure des besoins, afin de permettre une réaction rapide en cas de conflit. Pour ce faire, elle effectuera des patrouilles sur de longues distances afin d'instaurer un climat de confiance, procédera à des opérations de reconnaissance aérienne au moyen d'hélicoptères de manœuvre et déploiera des réserves à l'échelle de la force ou des secteurs afin d'assurer la liberté de circulation des civils ainsi que du personnel humanitaire et des convois désirant accéder aux groupes de population dans le besoin, pour contribuer à la protection des civils dans l'ensemble du Darfour.

10. En application de la résolution 2296 (2016) du Conseil de sécurité, la composante police de la MINUAD comptera au maximum 1 583 policiers et 13 unités de police constituées comprenant au plus 140 hommes chacune (soit un total de 1 820 hommes). Cette composante, dont la structure correspond également aux frontières géographiques et politiques des cinq États du Darfour, exercera des fonctions de coordination avec la police soudanaise, les autorités politiques locales et les postes de commandement de secteur de la police. Les activités de la composante police porteront principalement sur les domaines suivants : a) la protection physique des civils; b) la facilitation de l'aide humanitaire; c) la création

d'un environnement protecteur grâce à la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et la police soudanaise en matière d'élaboration et de mise en œuvre de services de police de proximité au Darfour. En outre, la composante police poursuivra ses efforts pour renforcer les relations entre les déplacés, les bénévoles de la police de proximité, la police soudanaise et la MINUAD. Soixante-quinze pour cent des policiers hors unités constituées seront déployés sur 36 bases d'opérations situées dans les zones reculées, ce qui leur permettra d'interagir avec les déplacés et les bénévoles de la police de proximité, de recueillir des informations et de renforcer les systèmes d'alerte rapide dans les camps de déplacés et les zones adjacentes, les zones de retour et les communautés locales. Les autres policiers hors unités constituées seront affectés à des fonctions opérationnelles et d'appui au quartier général de l'Opération et dans les cinq bureaux de secteur. La composante police continuera de déployer les unités de police constituées et d'organiser leurs opérations avec souplesse en fonction des besoins opérationnels. Elle continuera également à faire participer les pays fournisseurs de personnel de police, en coordination avec la Division de la police au Siège de l'Organisation des Nations Unies, au déploiement de policières disposant des compétences requises, principalement la capacité de parler arabe, en vue de la bonne exécution du mandat. Elle continuera enfin à appuyer la mise en œuvre du Programme conjoint pour l'état de droit au Darfour, établi sous l'égide du mécanisme de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, afin d'aider la police soudanaise dans ses activités de police de proximité, en particulier en ce qui concerne le retour des déplacés.

11. La MINUAD, par l'intermédiaire du Représentant spécial conjoint, continuera d'appuyer les efforts de médiation déployés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud entre le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires, dans le but d'encourager les parties à cesser les hostilités et à poursuivre les négociations pour une paix globale. L'Opération continuera de renforcer le caractère inclusif du processus de paix, conformément aux résolutions applicables du Conseil de sécurité et au Cadre régissant la facilitation du processus de paix au Darfour par l'Union africaine et l'ONU, en s'appuyant sur le Document de Doha pour la paix au Darfour.

12. La MINUAD continuera de fournir un appui technique et logistique au processus de dialogue et de consultation interne au Darfour, le but étant de susciter une plus grande adhésion des populations locales au processus de paix, de renforcer l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour et de faciliter la création de nouveaux mécanismes visant à promouvoir la paix et la réconciliation entre les Darfouriens. L'Opération poursuivra son dialogue avec le Gouvernement soudanais et sa collaboration avec les principaux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les partenaires locaux et internationaux et les membres de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour, afin de faciliter l'action collective visant à renforcer les modalités et les mécanismes nécessaires pour donner les moyens à l'organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour de mettre en œuvre le reste du Document de Doha.

13. La Commission du cessez-le-feu continuera de contrôler l'application du cessez-le-feu instauré par le Document de Doha pour la paix au Darfour et d'aider les parties signataires à mettre en œuvre les dispositions relatives à la sécurité, dont

le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La MINUAD continuera d'assurer des services de soutien logistique (salles de réunions, transport des membres) et d'autres services d'appui essentiels au fonctionnement de la Commission.

14. Aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD continuera d'appuyer la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration aux titres de la planification et de la mise en œuvre d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'intention des ex-combattants, conformément au Document de Doha pour la paix au Darfour et à tout accord ultérieur entre les parties au conflit au Darfour. La MINUAD continuera également d'appliquer des mesures complémentaires, y compris la maîtrise des armements civils dans un certain nombre de communautés du Darfour afin de renforcer la sécurité des populations locales, de promouvoir la stabilisation et de trouver des solutions plus durables pour régler les causes profondes du conflit au Darfour. L'Opération appuiera aussi le renforcement des capacités des institutions locales qui participent aux initiatives visant à régler les conflits de faible intensité et à consolider la paix localement, aux fins du renforcement de la cohésion des communautés et de la réduction du nombre des armes et des bandes organisées présentes dans les communautés reculées sur l'ensemble du territoire.

15. La stratégie de protection des civils de l'Opération continuera à suivre une approche globale à l'échelle de la mission, afin de renforcer encore la présence de la MINUAD dans les principales zones à risque, notamment par la fourniture d'une protection physique et d'un appui solides aux intervenants humanitaires. En accordant une plus grande priorité à la protection sur le terrain du mécanisme de coordination civil et au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie, l'Opération continuera à promouvoir le renforcement de la collaboration avec les populations locales aux fins de la collecte d'informations et la planification consultative et éclairée de patrouilles ciblées, l'accent étant mis sur le système d'alerte rapide et d'intervention aux niveaux de la base d'opérations de l'équipe de pays et des secteurs. Cette approche aura pour but de renforcer la coordination avec l'Opération, en particulier dans les zones reculées, en vue d'appuyer une mise en œuvre plus harmonieuse du mandat de l'Opération en matière de protection des civils d'une composante et d'une section à l'autre ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires humanitaires, notamment en ce qui concerne l'établissement de priorités stratégiques, géographiques et opérationnelles face aux menaces pesant sur la protection des civils au Darfour, tout en continuant de plaider pour un libre accès aux populations ayant besoin d'une protection. Elle mettra particulièrement l'accent sur la protection physique des populations touchées par le conflit, dont les déplacés, en faisant régulièrement le bilan sur la situation en matière de protection dans les camps de déplacés, dans les zones où de nouveaux déplacements risquent d'avoir lieu et dans les zones de retours potentiels dans l'ensemble du Darfour, compte tenu des spécificités, des difficultés et des pratiques exemplaires du secteur.

16. La MINUAD continuera de superviser la mise en œuvre multidimensionnelle par toutes les composantes de la stratégie de protection des civils, en mettant l'accent sur l'amélioration des structures de coordination internes de protection des civils, la collecte d'informations à des fins d'alerte rapide et les capacités analytiques. Grâce au renforcement de la coordination avec les partenaires de

l'équipe de pays des Nations Unies, une attention particulière sera accordée à la protection des déplacés et à l'élimination des risques de violences intercommunautaires au Darfour. La MINUAD travaillera en outre en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de l'équipe de pays sur les questions liées au retour et à la réintégration des déplacés au Darfour. L'Opération continuera également de sécuriser les zones traversées par le personnel humanitaire, à qui elle fournira des escortes armées et d'autres services d'appui logistique afin de faciliter la fourniture d'une aide humanitaire dans l'ensemble du Darfour, et de plaider en faveur d'un accès total à la MINUAD, à sa protection et à ses partenaires humanitaires pour les populations touchées par le conflit.

17. La MINUAD continuera de collaborer avec les autorités gouvernementales, la Commission Vérité, justice et réconciliation, l'administration autochtone, les organisations de la société civile, les mécanismes de médiation locaux et des personnalités et groupes influents en vue d'appuyer la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits intercommunautaires. Grâce à sa stratégie de lutte contre les violences intercommunautaires au Darfour, l'Opération s'appuiera sur les capacités locales et améliorera l'aspect inclusif de sa réaction en se concentrant sur les dispositifs d'alerte rapide, en instituant des mesures de prévention, en appuyant les initiatives de réconciliation, en renforçant les capacités des parties prenantes locales et en collaborant avec l'équipe de pays des Nations Unies pour s'attaquer aux causes profondes des conflits intercommunautaires. L'Opération mettra également en place des mesures immédiates visant à consolider les avancées accomplies dans le cadre des processus de réconciliation et continuera de donner la priorité aux interventions et ressources ciblées à l'appui des principaux processus de réconciliation entre les communautés de l'ensemble du Darfour. En collaboration avec l'État et les médiateurs locaux, l'Opération redoublera d'efforts pour soutenir les processus de médiation et de réconciliation en cours, favoriser la relance des processus à l'arrêt et contribuer à la diffusion des accords signés par le passé.

18. Conformément à la résolution 2296 (2016) du Conseil de sécurité, la MINUAD achèvera le transfert des tâches liées à l'accès à la justice aux entités des Nations Unies dotées d'un avantage comparatif d'ici au 30 juin 2017. Pendant l'exercice 2017/18, l'Opération continuera de travailler sur les questions prioritaires en matière d'état de droit, notamment en favorisant le rétablissement de la justice pénale dans les zones de retour, en renforçant la capacité des tribunaux ruraux d'éliminer les sources de conflit et en offrant son appui au Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour et au Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour afin de réduire l'impunité et de faire face à l'héritage des violations des droits de l'homme commises pendant le conflit. L'Opération appuiera les efforts de mobilisation des ressources et facilitera la mise en œuvre du Programme conjoint des Nations Unies pour l'état de droit au Darfour en offrant son soutien technique pour les tâches relevant du mandat. Elle appuiera également le renforcement des capacités des organisations non gouvernementales locales dans le domaine de l'observation des procès pénaux afin de promouvoir la transparence et la responsabilité du Tribunal spécial sur les événements du Darfour et du Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour. Elle continuera en outre de favoriser la mise en place de prisons sûres et humaines. À cet égard, l'Opération élaborera des programmes de formation afin d'intégrer des procédures opérationnelles permanentes visant à renforcer le fonctionnement des prisons en vue de respecter les normes internationales. Des améliorations seront en outre apportées, dans le cadre

de projets à effet rapide, afin de parer aux graves lacunes des infrastructures judiciaires et pénitentiaires.

19. La MINUAD continuera de surveiller, constater et signaler les violations des droits de l'homme au Darfour, d'interpeller les pouvoirs publics soudanais sur les questions touchant les droits de l'homme, notamment les violences sexuelles et sexistes, et de soutenir la stratégie de protection des civils en fournissant des renseignements à des fins d'alerte rapide, de prévention et d'intervention. Afin d'améliorer la cohérence de la mise en œuvre du mandat de protection des civils, les fonctions de protection spécialisées relatives aux violences sexuelles liées au conflit seront exercées conformément au rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies (A/70/357-S/2015/682). L'Opération continuera également de s'assurer du respect par le Gouvernement soudanais de ses engagements internationaux et régionaux en matière de droits de l'homme dans l'administration de la justice et dans les processus de justice transitionnelle; d'appuyer les mesures visant à combattre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme; de renforcer les capacités en matière de droits de l'homme des institutions publiques et autres; d'offrir une plateforme de dialogue constructif avec le Gouvernement soudanais; d'engager le dialogue avec les partenaires internationaux, l'équipe de pays des Nations Unies, les factions armées et les principaux acteurs nationaux, dont les intervenants de la chaîne pénale et les forces de sécurité compétentes, afin de répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme; et de faciliter les travaux de l'expert mandaté par le Conseil des droits de l'homme au titre d'une procédure spéciale (l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan) ainsi que ceux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et ses mécanismes spéciaux. L'Opération continuera d'œuvrer à la prise en compte des droits de l'homme dans le cadre des processus de paix et des processus politiques engagés au Darfour ainsi que de l'aide humanitaire dispensée sur place.

20. La MINUAD, en collaboration avec l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, continuera de promouvoir la prise en compte des questions liées au sort des enfants en temps de conflit armé dans les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies visant à soutenir les enfants victimes des six violations graves. L'Opération assurera également le suivi de l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé et poursuivra le dialogue avec les parties au conflit afin qu'elles s'engagent à accepter des plans d'action assortis d'un échéancier visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et à d'autres violations graves des droits de l'enfant, conformément au droit international applicable. À cet égard, la MINUAD continuera de surveiller la situation des enfants et d'en faire rapport conformément aux dispositions de la résolution 1612 (2005) du Conseil. Pendant l'exercice budgétaire, la campagne de l'Opération intitulée « Plus d'enfants soldats — Protégez le Darfour », qui vise à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants comme soldats par les parties au conflit, sera étendue à l'État du Darfour oriental ainsi qu'à des localités des États du Darfour septentrional, du Darfour occidental, du Darfour central et du Darfour méridional. En outre, l'Opération nouera le dialogue avec les chefs de groupes ethniques en vue d'élaborer des plans stratégiques locaux visant à prévenir et faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants lors d'affrontements ethniques. Elle continuera de plaider en faveur des enfants auprès du Gouvernement soudanais et de l'équipe de pays des Nations Unies. Elle renforcera les capacités des partenaires

nationaux en les formant et en les sensibilisant aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance. Enfin, elle mettra en place des comités de protection de l'enfance et désignera des responsables de la protection de l'enfance dans le but de renforcer l'appropriation locale du programme de protection de l'enfance et de mieux protéger les enfants.

21. L'Opération continuera de dispenser des conseils techniques, d'assurer des activités de coordination et de fournir des moyens opérationnels dans le cadre de la lutte antimines afin de concourir à la protection des civils conformément au Document de Doha pour la paix au Darfour. Ces activités comprendront des activités de neutralisation des restes explosifs de guerre et des séances d'information sur les risques encourus afin de protéger les populations civiles touchées, des conseils techniques sur la façon de stocker et d'éliminer les armes de petit calibre et munitions en toute sécurité ainsi que des séances de tutorat à l'intention des équipes nationales chargées des opérations de neutralisation des restes explosifs de guerre et de leur gestion.

22. La MINUAD veillera, dans l'exécution de son mandat, à intégrer le principe de l'égalité des sexes et les droits des femmes et à s'acquitter de ses engagements énoncés dans diverses résolutions applicables du Conseil de sécurité. Elle s'efforcera d'adopter une démarche soucieuse de l'égalité hommes-femmes dans toutes les composantes de son mandat afin d'accroître la participation des Darfouriennes aux initiatives politiques et au processus de paix, aux structures de gouvernance, à l'application du cessez-le-feu et aux activités de protection des civils, et d'améliorer leur autonomisation socioéconomique. Elle continuera de coordonner l'organisation dans l'ensemble du Darfour de la Journée portes ouvertes sur l'état d'avancement de l'application des dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et de fournir une assistance technique à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en échangeant des informations et en fournissant un appui à l'élaboration de stratégies qui permettent à l'équipe de pays des Nations Unies d'entreprendre des activités de communication relevant jusque-là de la MINUAD.

23. La MINUAD continuera de maintenir sa structure organisationnelle à une taille adéquate et de rationaliser la structure hiérarchique de son personnel civil, afin de pouvoir répondre avec plus de souplesse à l'évolution de la situation sur le terrain et d'aligner la Division de l'appui à la mission sur les principes énoncés dans la stratégie globale d'appui aux missions. Dans ce contexte, le projet de budget pour l'exercice 2017/18 comprend les changements suivants : la redistribution de sections entre le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission et le Bureau du Responsable du pôle administratif; la réorganisation de la Section de la mobilité en deux sections indépendantes (la Section des transports aériens et la Sections des transports); la création d'une section de l'entreposage intégré autonome, grâce à la réorganisation de la Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents et au transfert des postes d'entreposage de diverses autres sections.

24. L'Opération dépendra encore fortement des services aériens pour assurer le transport de son personnel et de ses moyens logistiques au Darfour, en raison du mauvais état des routes, des difficultés du terrain et de l'instabilité des conditions de sécurité. À cet égard, elle conservera en service 5 avions et 17 hélicoptères

(4 hélicoptères militaires de transport moyen et 13 hélicoptères civils faisant l'objet de contrats commerciaux), soit une diminution de 2 hélicoptères par rapport à l'exercice 2016/17.

25. La MINUAD continuera d'œuvrer à la consolidation, à l'alignement et à l'optimisation des infrastructures d'information et de communication existantes afin d'offrir une plateforme assurant la disponibilité d'un service fiable et continu à l'échelle de l'Opération, tout en veillant à ce que des mesures de sécurité adéquates soient mises en place pour atténuer les menaces physiques et les cybermenaces. L'Opération continuera également de mettre l'accent sur l'amélioration du raccordement aux progiciels de gestion intégrée mis en service à l'échelle de l'Organisation (Field Support Suite, Umoja, Inspira, Cosmos, système électronique de gestion des carburants et système électronique de gestion des rations).

26. Pendant l'exercice 2017/18, l'Opération s'efforcera d'améliorer la fiabilité et le rendement énergétique de son approvisionnement en eau en convertissant les systèmes d'adduction d'eau en systèmes fonctionnant à l'énergie solaire et les systèmes existants d'approvisionnement par pompage pressurisé en systèmes d'adduction par gravité. Ces systèmes seront complétés par le forage de 10 trous de sonde dans des sites choisis et la construction de systèmes de captage des eaux de pluie, en vue de réduire la dépendance vis-à-vis de ressources en eau tierces. En outre, l'Opération s'efforcera d'augmenter ses réserves d'eau stratégiques en construisant dans des lieux stratégiques, et de renforcer ses capacités de gestion des déchets en remettant en état et en modernisant les équipements vieillissants de gestion des eaux usées et en faisant l'acquisition de nouvelles stations de traitement des eaux pour remplacer celles qui ne peuvent plus être remises en état.

27. En outre, au cours de l'exercice budgétaire, la MINUAD prévoit d'acheter 20 groupes électrogènes industriels pour remplacer ceux qui sont irrépares ou qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile et dont l'utilisation prolongée constituerait un facteur de risque. Grâce à ces nouveaux appareils, la MINUAD pourra moderniser les centrales énergétiques principales dans l'ensemble des cinq secteurs et approvisionner en électricité les équipements informatiques et de télécommunications importants et sensibles. Ces générateurs devraient contribuer à réduire la consommation globale de carburants grâce à une utilisation synchronisée et automatisée.

28. Dans le cadre de sa stratégie visant à réduire son empreinte carbone et à ne plus dépendre principalement des énergies fossiles, l'Opération prévoit également de construire une centrale d'énergie solaire dans son quartier général de El-Fasher. Les dépenses relatives aux phases de conception et de développement du projet ont été prévues dans le budget de l'exercice. Il s'agira d'un projet pilote dont le but sera de fournir une source d'énergie propre, indépendante et respectueuse de l'environnement afin de répondre à certains besoins essentiels, en particulier ceux de l'infrastructure informatique de l'Opération. Il est prévu de lancer des initiatives similaires dans les postes de commandement de secteur au cours des exercices ultérieurs.

29. En ce qui concerne les activités liées à la construction, à la transformation et à la rénovation prévues pendant l'exercice budgétaire, l'Opération mettra l'accent sur les mesures suivantes : la réparation, la remise à neuf et la modernisation des bâtiments et infrastructures construites pour son compte propre; le renforcement de la sécurité des bases d'opérations et des postes de commandement de secteur afin de

les mettre pleinement en conformité avec les normes minimale de sécurité opérationnelle; la construction d'un hélicoptère pour permettre aux hélicoptères de se poser en toute sécurité.

30. Pendant l'exercice 2017/18, l'Opération compte remplacer six camions-citernes à eau ou camions de vidange utilisés pour acheminer l'eau potable et l'eau en vrac ainsi que pour évacuer les eaux usées. Les véhicules qu'il est proposé de remplacer ont atteint la fin de leur durée de vie utile.

### **C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional**

31. Le Représentant spécial conjoint continuera d'entretenir la communication, y compris par des visites et des réunions périodiques avec les chefs des autres missions présentes dans la région, en particulier la MINUSS et la FISNUA, en vue d'assurer la complémentarité des efforts. La MINUSS, la FISNUA et la MINUAD continueront de tenir des réunions mensuelles par visioconférence et des réunions trimestrielles en petit comité. Dans sa résolution 2024 (2011), le Conseil de sécurité a donné pour mandat à la FISNUA d'appuyer les opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, entreprise à laquelle la MINUSS et la MINUAD continueront d'apporter leur appui. La Cellule d'analyse conjointe de la MINUAD poursuivra le dialogue avec ses homologues de la MINUSS et de la FISNUA, dans le cadre duquel les problèmes transfrontières sont évalués et analysés, afin que se dégage une compréhension commune des conséquences que la situation politique et l'insécurité ont sur le Darfour, la sécurité régionale et les fonctions de l'ONU. Dans la mesure de ses moyens, l'Opération partagera avec les autres missions de la région et le Siège de l'ONU des informations sur l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

32. L'Opération poursuivra sa coopération étroite avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les ambassades et le Gouvernement qatarien afin de renforcer l'appui des donateurs en faveur de l'action humanitaire, du retour et de la réintégration des populations déplacées, et de la transition vers le relèvement et la reconstruction au Darfour après le conflit.

33. L'Opération mènera un dialogue avec les acteurs internationaux concernés, à savoir les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine, les envoyés spéciaux des membres permanents du Conseil de sécurité et de l'Union européenne, et les autres parties prenantes de premier plan, pour qu'ils apportent leur soutien et contribuent aux opérations de la MINUAD et au processus de paix au Darfour.

34. Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba, qui est rattaché à la Commission de l'Union africaine, continuera de fournir conseils et appui afin de régler les problèmes stratégiques et opérationnels, et de faciliter l'échange d'informations, la communication et la coordination entre l'ONU, l'Union africaine et les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police sur les questions ayant trait au mandat de l'Opération.

35. Le Centre de services régional d'Entebbe continuera à apporter un appui régional aux missions clientes, dont la MINUAD, dans les domaines suivants : aide aux fonctionnaires nouvellement recrutés ou cessant leurs fonctions, indemnités et

traitements, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages autorisés, traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études et des demandes de remboursement des frais de voyage en mission, services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements, et services informatiques.

36. La MINUAD continuera de faire appel au Bureau régional d'achat d'Entebbe pour rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et orientale de diverses manières : établissement de plans conjoints d'achats régionaux, élaboration d'une stratégie régionale d'achats, gestion des fournisseurs régionaux et regroupement des besoins pour les contrats-cadres régionaux. À cette fin, le Bureau régional d'achat d'Entebbe, qui opère sous la direction de la Division des achats du Secrétariat, conformément à la résolution 69/273 de l'Assemblée générale, continuera de compter cinq postes (1 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

#### **D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays**

37. Conformément à la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité, le cadre stratégique intégré relatif à l'appui que le système des Nations Unies apporte à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour demeurera le principal mécanisme de coordination interinstitutions des activités liées à la prise de décisions et à la planification menées par les entités du système des Nations Unies. En juillet 2016, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont entamé des discussions sur la planification de l'élaboration conjointe du cadre stratégique intégré pour la période commençant en juillet 2017. Ce cadre restera le principal mécanisme de planification, d'exécution et de suivi des activités conjointes. Des réunions d'un groupe de travail mixte qui donneront lieu à des rapports seront organisées afin d'appuyer la poursuite de la mise en œuvre du cadre.

38. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan, qui reste le principal relais entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies, maintiendra le contact avec l'ensemble des organismes humanitaires, collaborera étroitement avec le Représentant spécial conjoint, tout en lui apportant son appui, afin d'encourager les synergies et la collaboration entre l'Opération et les différents organismes pour parvenir à une vision commune et favoriser l'unité d'action des Nations Unies au Darfour.

39. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'organiser des réunions bimensuelles de coordination de haut niveau afin d'assurer une approche coordonnée des questions d'intérêt commun, y compris en ce qui concerne les efforts déployés aux fins du transfert à venir des activités que l'équipe de pays est mieux à même de mener à bien. L'Opération, en coordination avec l'équipe de pays, continuera d'intensifier l'appui qu'elle fournit aux parties prenantes du Darfour par la mobilisation et le renforcement des capacités en matière de règlement des conflits et de dispositifs traditionnels de réconciliation, de manière à promouvoir la coexistence pacifique et l'accès partagé aux ressources naturelles, sans lesquels il est impossible de s'attaquer aux causes profondes du conflit.

40. Par l'intermédiaire du Groupe mixte chargé de la protection, actif au quartier général de l'Opération et à l'échelon des secteurs, la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire

continueront de se réunir régulièrement pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils, et examiner les questions de protection et les interventions régulières et d'urgence aux niveaux décisionnel comme opérationnel. En outre, les réunions du Centre d'opérations conjoint resteront la principale instance de l'Opération en matière d'alerte rapide et d'analyse de situations.

41. Les forums sectoriels de coordination civilo-militaire, mécanisme de coordination crucial qui est opérationnel depuis novembre 2015, continueront d'être renforcés dans les cinq États du Darfour. Coprésidés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les forums de coordination civilo-militaire sur le terrain jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la coordination, de l'échange d'informations et des dispositifs logistiques concernant la fourniture d'escortes et d'autres formes d'appui logistique aux partenaires humanitaires afin de mieux aider les populations touchées par le conflit au Darfour. L'Opération, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire intensifieront encore leur collaboration à tous les niveaux dans le cadre de missions conjointes de suivi, d'évaluation et de vérification menées sur le terrain, afin de renforcer les activités de sensibilisation à l'accès aux populations ayant besoin de protection et l'action en faveur de l'élargissement de l'espace humanitaire pour faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire dans tout le Darfour. La MINUAD continuera également de participer, sur le terrain et à l'échelle nationale, à des réunions axées sur les activités de protection et d'assistance humanitaire pour examiner l'ensemble de la situation humanitaire au Darfour et les progrès accomplis dans l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle continuera aussi de participer aux réunions interinstitutions pertinentes, notamment aux travaux des groupes de travail sur la protection aux niveaux des secteurs et des États, aux réunions sectorielles organisées par le PNUD sur le relèvement, le rapatriement et la réinsertion ainsi qu'aux réunions consacrées à la coordination au niveau des États et au plan sectoriel.

42. Au cours de l'exercice budgétaire, la composante police de l'Opération appuiera la mise en œuvre du Programme conjoint pour l'état de droit au Darfour en offrant ses compétences techniques. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme conjoint avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle entamera une collaboration avec la communauté des donateurs dans le but d'apporter un appui financier et technique à la police soudanaise. En outre, en collaboration avec l'équipe de pays, le Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes de la MINUAD, la Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire et le Groupe de la protection de l'enfance, elle organisera en priorité des activités de formation à l'intention de la police soudanaise qui seront axées sur la police de proximité, la violence sexuelle et sexiste, l'aide aux victimes, la sécurité communautaire, l'élaboration de stratégies et la protection de l'enfance, afin de renforcer la prestation de services aux groupes les plus vulnérables. Enfin, la composante police entretiendra également des rapports avec les autorités locales et le personnel de police des signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour.

43. L'Opération étudiera avec le PNUD les possibilités de collaboration, notamment les projets fondamentaux et à court terme prévus par la Stratégie de développement du Darfour, les modes communautaires de réconciliation sous les auspices de la Commission Vérité, justice et réconciliation, la formation des comités pour la paix et le développement, la formation des jeunes et des femmes pour

favoriser leur participation accrue au processus de paix, la facilitation des accords de paix entre les communautés et des conférences de paix, la formation à la consolidation de la paix destinée aux organismes communautaires et administrations fédérées, la réalisation d'enquêtes sur la manière dont sont perçues les activités de gestion des conflits et de consolidation de la paix, l'évaluation des risques, l'analyse des conflits et la coordination des projets à effet rapide ainsi que les projets de stabilisation des communautés axés sur les infrastructures collectives. En outre, l'Opération collaborera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en mettant l'accent sur les campagnes en faveur de la paix, la protection des récoltes et les routes migratoires des animaux en vue d'améliorer la gestion des ressources naturelles des communautés nomades et agricoles.

## **E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

44. Pour faciliter la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

### **Direction exécutive et administration**

45. Le Bureau du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU doit assurer la direction générale et l'administration d'ensemble de l'Opération. Il englobe le Bureau du Chef de cabinet, dont relèvent le Groupe des pratiques optimales, le Groupe de la planification stratégique, le Centre d'opérations conjoint et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission. Comme les produits relevant des attributions du Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint et du Bureau des affaires juridiques sont associés à plusieurs composantes, ces deux bureaux apparaissent également sous la rubrique Direction exécutive et administration.

46. La composante direction exécutive et administration sera chargée d'assurer la mise en œuvre du mandat défini par le Conseil de sécurité, conformément aux principes logistiques, financiers et administratifs de l'Organisation des Nations Unies, et appliquera des politiques visant à renforcer la collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies afin de promouvoir une démarche unique pour la consolidation de la paix, le relèvement et la reconstruction du Darfour. Elle assurera également la protection, la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel et des biens des Nations Unies, dans la zone qui relève de la compétence de l'Opération. Elle aidera le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour à surmonter, de manière globale et intégrée, les obstacles à la paix, à la justice et à la réconciliation au Darfour.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Bureau du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU</b>									
Postes approuvés 2016/17	1	5	2	7	5	<b>20</b>	9	–	<b>29</b>
Postes proposés 2017/18	1	5	2	6	5	<b>19</b>	9	–	<b>28</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>
<b>Bureau du Chef de cabinet</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	3	1	2	<b>7</b>	4	1	<b>12</b>
Postes proposés 2017/18	–	1	3	2	2	<b>8</b>	4	1	<b>13</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>1</b>	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Bureau des affaires juridiques</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	2	1	<b>5</b>	4	–	<b>9</b>
Postes proposés 2017/18	–	–	2	2	1	<b>5</b>	4	–	<b>9</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Centre d'opérations conjoint</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	6	6	1	<b>13</b>	3	–	<b>16</b>
Postes proposés 2017/18	–	–	6	6	1	<b>13</b>	3	–	<b>16</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Cellule d'analyse conjointe de la Mission</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	2	–	<b>5</b>	3	–	<b>8</b>
Postes proposés 2017/18	–	–	3	2	–	<b>5</b>	3	–	<b>8</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (affaires politiques)</b>									
Postes approuvés 2016/17	1	–	3	1	2	<b>7</b>	2	–	<b>9</b>
Postes proposés 2017/18	1	–	3	1	2	<b>7</b>	2	–	<b>9</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (protection)</b>									
Postes approuvés 2016/17	1	–	1	1	1	<b>4</b>	3	–	<b>7</b>
Postes proposés 2017/18	1	–	1	1	1	<b>4</b>	3	–	<b>7</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2016/17	3	6	20	20	12	<b>61</b>	28	1	<b>90</b>
Effectif proposé 2017/18	3	6	20	20	12	<b>61</b>	28	1	<b>90</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette*

47. Il est proposé qu'un poste de spécialiste des meilleures pratiques (P-3) soit transféré du Bureau du Représentant spécial conjoint au Bureau du Chef de cabinet. Le transfert proposé est indispensable pour que le Groupe des pratiques optimales de l'Opération, qui relève du Chef de cabinet, dispose de moyens suffisants pour s'acquitter efficacement de son mandat. Le Groupe a pour tâche de contribuer activement à l'analyse des enseignements à tirer et au partage des connaissances et de faciliter ces activités, et prête son concours à la création et à la gestion d'un système normalisé d'élaboration de directives au sein de la MINUAD.

### **Composante 1 : appui au processus de médiation**

48. Les activités menées dans le cadre de la composante processus de paix visent à soutenir les parties dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et à aider les parties non signataires à parvenir à un règlement politique avec le Gouvernement soudanais sur la base du Document de Doha. L'Opération continuera d'appuyer les activités de médiation que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud entreprennent entre le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires afin de les convaincre de cesser les hostilités et de poursuivre les négociations en vue d'une paix globale. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle continuera également de soutenir le règlement des conflits communautaires par la médiation, notamment en remédiant aux causes profondes de ces conflits.

49. L'Opération poursuivra son dialogue avec le Gouvernement soudanais et continuera de collaborer avec les principaux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les partenaires locaux et internationaux et les membres de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour, en vue d'appuyer les efforts conjoints visant à arrêter les modalités et à créer les mécanismes nécessaires pour permettre à l'organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour de mettre en œuvre les dispositions du Document de Doha qui ne sont pas encore appliquées.

50. L'Opération continuera de fournir un appui à la fois technique et logistique au processus de dialogue et de consultation interne au Darfour afin de susciter une plus grande adhésion de la population locale au processus de paix, de renforcer l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour et d'encourager

l'instauration de nouveaux mécanismes visant à promouvoir la paix et la réconciliation entre les Darfouriens.

51. L'Opération adoptera un programme d'information et de communication stratégique afin que les parties prenantes de la MINUAD, en particulier la population au Darfour, soient tenues informées des objectifs et des avancées de l'Opération. Elle collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies, les communautés et institutions locales au Darfour et les médias internationaux, régionaux et nationaux en vue de déterminer les possibilités de communication qui encouragent activement l'appui au processus de paix et qui renforcent la visibilité de l'Opération.

52. L'Opération s'emploiera activement à utiliser différents supports médiatiques (médias sociaux, publications, produits audiovisuels et multimédias) pour faire connaître ses activités aux parties prenantes et promouvoir un discours équilibré sur l'action de la MINUAD. Elle tirera profit des progrès technologiques pour concevoir de nouveaux produits ciblant toutes les parties prenantes au processus de paix au Darfour et continuera à œuvrer pour accroître la présence sur le terrain, renforcer ses relations avec les médias et améliorer la participation des femmes et des jeunes au processus de médiation.

---

*Indicateurs de succès prévus*

1.1 Mise en œuvre des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour en collaboration avec le Gouvernement soudanais et participation de toutes les principales parties prenantes au processus de paix

*Indicateurs de succès effectifs*

1.1.1 Conduite de négociations, en collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, conduisant à un accord de cessation des hostilités, à la conclusion d'un accord de paix pleinement représentatif et à la mise en œuvre d'un accord de cessez-le-feu (2015/16 : pas d'accord; 2016/17 : accord de cessation des hostilités et processus de paix pleinement représentatif; 2017/18 : mise en place d'un accord de cessez-le-feu et arrangements finals en matière de sécurité)

1.1.2 Création d'un organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour et d'exercer les fonctions résiduelles de l'Autorité

1.1.3 Poursuite de l'application des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour par l'organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour, en particulier celles relatives au partage du pouvoir, au partage des richesses, au cessez-le-feu permanent, aux arrangements finals en matière de sécurité et au processus de dialogue et de consultation interne (2015/16 : 70 %, 2016/17 : 85 %, 2017/18 : 90 %)

*Produits*

- Organisation de réunions mensuelles de la Commission du cessez-le-feu et des sous-commissions de secteurs afin d'examiner les questions liées aux violations des accords de paix et des arrangements en matière de sécurité applicables, de régler les différends entre les parties signataires et de dresser la liste des questions à soumettre à la Commission conjointe
- Organisation de 6 réunions consultatives avec la communauté internationale et les partenaires régionaux sur les priorités et les problèmes relatifs à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour
- Organisation de consultations trimestrielles avec le Gouvernement soudanais, les mouvements signataires, l'Union africaine et les partenaires régionaux et internationaux sur l'avancement du processus de médiation
- Organisation de 4 réunions avec les mouvements armés non signataires en vue de les associer au processus de paix
- Organisation de 6 réunions entre la MINUAD, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud en vue de synchroniser les voies de médiation au Soudan
- Établissement de 4 rapports sur l'exécution du mandat de l'Opération et l'évolution du processus de paix par le Secrétaire général de l'ONU et par le Président de la Commission de l'Union africaine à l'intention, respectivement, du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
- Organisation de réunions trimestrielles de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour et établissement de rapports à son intention
- Organisation de 2 réunions de la Commission conjointe du Document de Doha pour la paix au Darfour et établissement de rapports à son intention
- Fourniture d'un appui, y compris technique et logistique, en vue de la planification et du déroulement du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour, notamment l'achèvement du processus de consultation au niveau local, devant être suivi par des consultations au niveau des États (5 États et Khartoum), 3 consultations de la diaspora darfourienne, 4 consultations au niveau local avec des réfugiés vivant dans des camps de déplacés au Tchad, 1 conférence pour les Darfouriens réfugiés au Tchad et dans les pays frontaliers, et l'organisation d'un dialogue et de consultations finals sur le Darfour au niveau régional
- Facilitation de la participation des parties prenantes au processus de paix, grâce à la fourniture d'un soutien logistique au niveau des États pour les activités liées au processus de paix, notamment la prise en charge du transport de personnel et du choix des lieux de réunion
- Organisation de 12 réunions ou forums consultatifs dans tout le Darfour entre l'organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour et les organisations de la société civile, les autorités locales, les notables locaux, les déplacés, les femmes et les jeunes, afin de coordonner l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour et les activités au niveau local de l'organe chargé de succéder à l'Autorité
- Organisation de campagnes d'information pour mettre en avant les activités de la MINUAD, comprenant la diffusion de documents d'information thématiques (dont des articles promotionnels porteurs de messages clefs en faveur du processus de médiation pour la paix au Darfour) : 10 ateliers thématiques à l'intention des déplacés, des jeunes, des associations de femmes et des notables locaux; 5 débats sur les liens entre paix, sécurité et développement; 12 manifestations culturelles et représentations théâtrales; 12 manifestations sportives; 12 concerts; 2 journées portes ouvertes en collaboration avec d'autres sections organiques; 10 manifestations pour célébrer des journées internationales des Nations Unies; 20 visites d'écoles primaires et secondaires pour faire connaître le mandat de la MINUAD

- Organisation de campagnes d'information radio mettant en avant les activités de l'Opération : diffusion d'un feuillet radiophonique comptant 52 épisodes hebdomadaires de 30 minutes; diffusion, en direct sur la radio publique du Darfour, de 10 émissions sur les activités de la MINUAD; diffusion de 120 courts reportages de société sur le processus de paix d'une durée d'une heure, deux fois par jour; diffusion de 1 programme hebdomadaire de 15 minutes sur les jeunes, les enfants et l'égalité des sexes; diffusion de 10 messages d'intérêt général sur des questions de fond liées à l'Opération
- Diffusion de produits multimédias, y compris de supports vidéos, télévisuels ou imprimés, notamment : 1 reportage audio exposant et marquant une avancée importante dans les activités de la MINUAD; 5 séquences vidéos non éditées (« B-roll ») à l'intention des médias internationaux et locaux; 4 documentaires vidéos de 5 à 15 minutes chacun; 4 magazines trimestriels présentant des informations et des reportages de société en rapport avec le mandat de l'Opération; 2 magazines annuels illustrant l'activité des composantes militaire et policière; 2 livres sur les activités de l'Opération liées à l'exécution de son mandat; 40 affiches et banderoles différentes présentant des questions de fond afin de mieux faire connaître les activités et campagnes d'information de l'Opération et 10 affiches et banderoles thématiques différentes abordant certaines priorités à l'échelle de l'Opération; 8 brochures thématiques distinctes sur des questions de fond; 10 000 exemplaires du calendrier 2018 dans trois formats différents, y compris sous forme d'agenda; 4 grands projets photos, dont au moins 1 exposition en dehors du Darfour; 2 ouvrages photos; 5 séries d'affiches thématiques sur les problèmes liés aux inégalités entre les sexes, y compris 1 sur le rôle des jeunes et des femmes dans le processus de paix au Darfour, afin de sensibiliser la population à l'importance de la participation des femmes au processus de paix
- Actualisation du site Web externe de l'Opération (informations quotidiennes, notes d'information, communiqués de presse sur les progrès accomplis par l'Opération); publication d'exposés accompagnés de supports audiovisuels visant à appuyer et à mieux faire connaître les activités menées par toutes les sections organiques dans le cadre de l'exécution du mandat de l'Opération, en particulier en ce qui concerne le processus de médiation; organisation de points de presse hebdomadaires; diffusion d'informations à l'intention et en provenance des médias; actualisation des informations sur les réseaux informatiques de l'Opération, dans le cadre de l'appui continu à l'exécution de son mandat

#### Facteurs externes

Les acteurs nationaux, régionaux et internationaux apportent un appui politique et financier à l'organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour; toutes les parties prenantes darfouriennes sont déterminées à prendre part au processus de paix; les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour s'acquittent de leurs engagements relatifs à la mise en œuvre des arrangements finals en matière de sécurité; l'organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour a la faculté et la volonté de mener ses activités en consultation et en coordination avec les parties prenantes locales; les parties non signataires du Document de Doha parviennent à conclure les négociations; les fonds nécessaires sont débloqués, permettant ainsi la conclusion du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour

Tableau 2

#### Ressources humaines : composante 1 (appui au processus de médiation)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	USG-ASG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Field Service				
<b>Division des affaires politiques</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	9	8	3	21	19	–	40

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>USG-ASG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Field Service</i>				
Postes proposés 2017/18	–	1	9	8	3	<b>21</b>	19	–	<b>40</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Division de l'information et de la communication</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	5	8	3	<b>17</b>	50	1	<b>68</b>
Postes proposés 2017/18	–	1	6	8	3	<b>18</b>	50	1	<b>69</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Mécanisme conjoint d'appui et de coordination</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	1	–	<b>3</b>	1	–	<b>4</b>
Postes proposés 2017/18	–	–	2	1	–	<b>3</b>	1	–	<b>4</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de liaison de Khartoum</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	4	3	2	<b>10</b>	8	–	<b>18</b>
Postes proposés 2017/18	–	1	3	3	1	<b>8</b>	8	–	<b>16</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	–	–	<b>(2)</b>
<b>Total</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	3	20	20	8	<b>51</b>	78	1	<b>130</b>
Postes proposés 2017/18	–	3	20	20	7	<b>50</b>	78	1	<b>129</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution d'un poste*

53. Il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif (service mobile) du Bureau de liaison de Khartoum au Groupe de la gestion des risques et de la conformité relevant de la composante d'appui afin que le Groupe bénéficie de l'appui nécessaire pour s'acquitter pleinement de ses fonctions de gestion des risques et de contrôle de la conformité.

54. Il est également proposé qu'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) du Bureau de liaison de Khartoum soit réaffecté en poste de réalisateur d'émissions radiophoniques à la Division de l'information et de la communication. Les fonctions attachées à ce poste sont actuellement exécutées par le titulaire d'un poste réaffecté à titre temporaire du Bureau de liaison de Khartoum. Il est proposé que le poste soit régularisé au sein de la Division de l'information et de la communication pour l'exercice 2017/18, car les fonctions accomplies par le réalisateur d'émissions radiophoniques (P-4), à savoir la gestion de tous les aspects de la réalisation d'une émission de radio (messages d'intérêt public, actualités, reportages et documentaires destinés à être diffusés aux niveaux local, régional et international) ainsi que l'appui aux activités de sensibilisation des communautés, sont d'une importance vitale pour les activités de la Division.

Tableau 3  
**Changements proposés pour la composante 1 (appui au processus de médiation)**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Division de l'information et de la communication	Réaffectation	1	P-4	Origine : Bureau de liaison de Khartoum
Bureau de liaison de Khartoum	Réaffectation	(1)	P-4	Destination : Division de l'information et de la communication
	Transfert	(1)	Service mobile	Destination : Groupe de la gestion des risques et de la conformité relevant de la composante d'appui
<b>Total</b>		<b>(1)</b>		

### **Composante 2 : protection des civils**

55. La MINUAD continuera de contribuer à stabiliser les conditions de sécurité dans la zone d'opérations afin de protéger les civils et de faire parvenir l'aide humanitaire en temps voulu et en toute sécurité à ceux qui en ont besoin au Darfour. Pour ce faire, plusieurs composantes de l'Opération – militaire, police, protection de l'enfance, protection des civils, droits de l'homme, neutralisation des explosifs et munitions, coordination de l'action humanitaire, état de droit et affaires civiles – devront coordonner leurs activités en étroite liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies.

56. La composante militaire continuera de s'employer à instaurer un climat de stabilité et de sécurité au Darfour, à protéger les civils menacés, à prévenir les attaques armées et à concourir à la mise en œuvre des accords de paix en faisant tout ce que lui permettent son mandat et ses capacités, et notamment en exploitant tous les moyens et toutes les ressources disponibles si nécessaire. Les opérations de sécurité auront principalement pour objet de protéger les civils contre les violences physiques, d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé ainsi que celle des biens des Nations Unies, et de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire. La composante militaire mettra également en œuvre certaines missions de sécurité confiées à la MINUAD par le Document de Doha pour la paix au Darfour.

57. La composante militaire continuera de mener des opérations statiques et des patrouilles mobiles dans les zones à haut risque afin de prévenir la violence et d'aider les organismes d'aide humanitaire et de développement. Elle restera également présente dans 34 bases d'opérations et deux bases opérationnelles temporaires des cinq secteurs, mais continuera de se redéployer pour faire en sorte qu'il y ait suffisamment de soldats dans les zones jugées à haut risque et les zones de tension potentielles dans la zone d'opérations. Le dispositif des forces privilégiera les patrouilles musclées capables de renforcer la confiance et le déploiement rapide des réserves de la force ou des secteurs, selon que de besoin. Des hélicoptères militaires polyvalents faciliteront les mouvements, les déploiements et le retrait des troupes ainsi que l'action de la force d'intervention rapide, les missions médicales et la reconnaissance aérienne. La composante militaire continuera de déployer des agents de liaison afin de mieux coordonner

l'action des autorités militaires locales des Forces armées soudanaises et des organisations de renseignement et celle du quartier général de la force et du secteur. Elle continuera également de garantir la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

58. La composante police continuera de collaborer avec la composante militaire, le Département de la sûreté et de la sécurité et la police soudanaise en vue d'assurer la protection physique des déplacés, des rapatriés, des populations locales et du personnel humanitaire dans les cinq secteurs. Elle coopérera également avec les dirigeants de la police soudanaise, les organismes des Nations Unies, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales pour exécuter des programmes de relèvement, de reconstruction et de développement et assurer des conditions de sécurité suffisantes pour les rapatriés dans les zones de retour. Elle s'associera à l'équipe de pays des Nations Unies pour financer l'appui à la mise en œuvre des initiatives de police de proximité et des projets de subsistance destinés aux déplacés et aux rapatriés, et lancera des programmes et des activités de sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste.

59. La MINUAD continuera de fournir des services de lutte antimines : évaluation des risques liés aux explosifs; neutralisation des restes explosifs de guerre; sensibilisation au danger des restes explosifs de guerre; formation des autorités partenaires compétentes, notamment l'autorité nationale de lutte antimines. La dépollution des zones minées facilitera le retour des déplacés, favorisera l'activité socioéconomique et encouragera les efforts de développement au Darfour. Ces activités contribueront à l'instauration de conditions de sécurité propices à la progression du processus de paix et au renforcement de la protection des civils. Elles amélioreront également la sécurité des soldats de la paix et des organismes des Nations Unies ainsi que des organisations non gouvernementales internationales en leur permettant d'acheminer l'aide humanitaire dans des conditions plus sûres, et contribueront à intensifier les efforts visant à développer et renforcer les capacités nationales, favoriser l'appropriation nationale et promouvoir des programmes durables menés par le Soudan.

60. L'Opération continuera d'appuyer le système d'alerte et d'intervention rapides en matière de protection des civils afin de prévenir les menaces de violences physiques sur les civils, de les recenser et d'y faire face. Grâce aux échanges avec l'équipe de pays des Nations Unies, les communautés vulnérables et les autorités locales, elle contribuera à protéger les civils dans tous les secteurs en déterminant les menaces, les zones prioritaires et les interventions à prévoir, en utilisant un système conjoint de surveillance de la protection des civils opéré par des civils, des policiers et des militaires et en examinant, évaluant et signalant toutes les interventions effectuées pour protéger les civils. En outre, elle collaborera étroitement avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire au Darfour afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

61. La MINUAD continuera d'exercer des activités de surveillance, d'enquête et de collecte d'informations ainsi que de mener un travail de sensibilisation à certaines questions intéressant les droits de l'homme, notamment les violences sexuelles et sexistes. Elle continuera également à veiller au respect des droits de l'homme dans l'administration de la justice, à soutenir les mesures visant à combattre l'impunité des auteurs de violations, à renforcer les capacités en matière des droits de l'homme des institutions publiques et des acteurs non étatiques et à

appuyer les travaux du titulaire de mandat relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, à savoir l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan. Elle continuera de s'employer à intégrer les droits de l'homme au processus de paix et aux processus politiques concernant les stratégies de protection des civils et les interventions humanitaires. En outre, elle continuera d'offrir une plateforme de dialogue constructif avec le Gouvernement soudanais et consultera les partenaires internationaux, les factions armées, l'équipe de pays des Nations Unies et les principaux acteurs nationaux afin de répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme. Elle veillera également à ce que les principes de diligence voulue en matière de droits de l'homme figurent dans les projets d'appui aux entités et aux forces de sécurité non onusiennes.

62. En collaboration avec l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, la MINUAD continuera à promouvoir l'élaboration de stratégies de protection des enfants en temps de conflit armé et la prise en compte systématique de ces stratégies. Elle continuera également à suivre l'application des 11 résolutions du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé au Darfour et à entretenir le dialogue avec les forces armées et les groupes armés afin d'obtenir qu'ils s'engagent à accepter des plans d'action assortis d'un échéancier visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et à d'autres violations graves des droits de l'enfant. Elle continuera en outre : à surveiller les violations commises contre des enfants par les parties au conflit et à soumettre ses conclusions au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, en élaborant en temps voulu des rapports précis et objectifs; à plaider en faveur de l'intégration des questions relatives aux enfants dans le processus de paix, selon qu'il convient; à renforcer les capacités des partenaires nationaux de sorte qu'ils puissent s'approprier le programme de protection de l'enfance et mieux protéger les enfants; à suivre l'application des recommandations spécifiques que le Secrétaire général a formulées dans son rapport au Conseil de sécurité sur les enfants en temps de conflit armé au Soudan et des recommandations ultérieures du Groupe de travail.

63. La MINUAD continuera d'aider le Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour et le Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour à s'acquitter efficacement de leur mandat respectif en leur fournissant une assistance technique et logistique. Elle aidera également le Gouvernement soudanais à rétablir la chaîne de justice pénale dans les zones de retour au Darfour septentrional et au Darfour occidental et lancera des activités d'appui similaires dans les zones prioritaires du Darfour méridional et du Darfour central. En collaboration avec les autorités judiciaires nationales, l'Opération continuera à suivre, évaluer et renforcer l'aptitude des juges des tribunaux ruraux à régler par la médiation les litiges relatifs à la terre et aux autres ressources, et appuiera le renforcement des capacités des tribunaux ruraux en élaborant des manuels et d'autres documents d'orientation, de façon à promouvoir une gestion cohérente et efficace des dossiers et à faciliter une meilleure intégration au système judiciaire formel. À cet égard, des ateliers de formation seront organisés pour promouvoir une meilleure compréhension et une meilleure application des documents d'orientation.

64. La MINUAD continuera de privilégier l'appui à la mise en place de prisons sûres et humaines dans les sites prioritaires et au renforcement des capacités des membres du personnel pénitentiaire, qu'ils soient nouveaux ou expérimentés, aux fins de la mise en œuvre effective de nouvelles procédures opérationnelles

permanentes visant à améliorer la gestion des prisons et les opérations de sorte que les normes internationales soient respectées. Elle continuera également de dispenser des conseils sur l'élaboration de deux programmes de formation, en vue de rationaliser la formation du personnel pénitentiaire. Elle continuera en outre d'exécuter des projets à effet rapide pour combler les graves lacunes en matière d'infrastructures que connaissent les secteurs de la justice et de l'administration pénitentiaire.

65. L'Opération continuera de promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes par des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de la protection physique des femmes et des enfants au Darfour. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle continuera également d'aider les autorités publiques et les institutions de transition à tenir compte de la problématique hommes-femmes dans leurs politiques, programmes et lois, et renforcera les moyens dont disposent les organisations de la société civile, en particulier les groupes et organisations de femmes, pour défendre et faire connaître les questions relatives à cette problématique au niveau des États et au niveau local.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

2.1 Instauration d'un climat de stabilité et de sécurité au Darfour

2.1.1 Diminution du nombre de décès de civils résultant de conflits intercommunautaires (ethniques ou tribaux) (2015/16 : 340; 2016/17 : 400; 2017/18 : 320)

2.1.2 Diminution du nombre de décès de civils résultant du conflit armé entre les parties belligérantes (2015 /16 : 194; 2016/17 : 60; 2017/18 : 55)

2.1.3 Diminution du nombre d'explosions de munitions non éclatées (2015/16 : 35; 2016/17 : 8; 2017/18 : 7)

2.1.4 Diminution du nombre d'actes criminels et de troubles à l'ordre public dans les camps de déplacés (2015/16 : 610; 2016/17 : 475; 2017/18 : 450)

---

*Produits*

- Un total de 255 500 jours-homme assurés par 4 compagnies de réserves de la force ou des secteurs prêts à intervenir dans n'importe quel point de la zone de la mission (175 hommes par compagnie à raison de 4 compagnies pendant 365 jours)
- Un total de 74 460 jours-homme fournis par la compagnie du quartier général pour veiller à la sécurité de celui-ci et lui fournir des services de personnel administratif et d'opérateurs radio (132 hommes par jour pendant 365 jours) ainsi que pour escorter les membres de la direction et les hautes personnalités en visite (12 hommes par équipe à raison de 6 équipes pendant 365 jours)
- Un total de 1 675 350 jours-homme de patrouilles mobiles et à pied pour garantir la sécurité et la protection des civils, suivre et surveiller les zones de conflit intense et vérifier les positions, les effectifs et les mouvements de toutes les forces engagées dans le conflit au Darfour, et pour assurer la sécurité des observateurs militaires dans 34 bases d'opérations (45 soldats par patrouille à raison de 3 patrouilles par base d'opérations, pendant 365 jours pour chaque base d'opérations)
- Un total de 930 750 jours-homme pour garantir la sécurité statique, le commandement et le contrôle, ainsi que l'appui logistique pour 34 bases d'opérations (75 soldats pendant 365 jours pour chaque base d'opérations)

- Un total de 3 840 heures de soutien aérien pour fournir rapidement une protection très mobile dans les zones à haut risque, ou dont l'accès par voie terrestre est difficile, pour appuyer les hélicoptères de transport civils et militaires et les convois terrestres, et pour effectuer des patrouilles ainsi que des missions de reconnaissance et de contrôle (8 hélicoptères militaires polyvalents à raison de 40 heures par hélicoptère et par mois durant 12 mois)
- Un total de 13 505 jours-homme consacrés aux activités de liaison avec les autorités nationales et locales, d'autres parties, les chefs tribaux et les populations locales pour résoudre les problèmes liés au conflit (37 attachés de liaison pendant 365 jours)
- Un total de 182 500 jours-homme dans 5 bases opérationnelles temporaires (1 dans chaque secteur) pour sécuriser des zones en vue d'activités opérationnelles spécifiques, y compris l'installation d'antennes et de centres logistiques et de distribution, ainsi que des points de collecte et de stockage d'armes (20 hommes par centre, 5 centres dans chaque base opérationnelle temporaire, pendant 365 jours, à raison de 5 bases opérationnelles temporaires)
- Un total de 455 520 jours-homme d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles destinées à assurer la protection des déplacés (96 hommes par unité de police constituée à raison de 13 unités pendant 365 jours)
- Un total de 309 155 jours-homme pour effectuer des patrouilles de police visant à assurer la protection des déplacés, notamment l'organisation d'activités de police de proximité dans l'ensemble du Darfour (7 policiers par patrouille à raison de 121 patrouilles par jour pendant 365 jours)
- Organisation de 106 formations à l'intention de 4 770 bénévoles affectés à la police de proximité dans les camps de déplacés pour aider la police soudanaise à maintenir l'ordre public dans les 5 États du Darfour, dont : 45 stages sur la police de proximité à l'intention de 2 025 bénévoles; 36 stages sur les droits de l'homme et les violences sexuelles et sexistes à l'intention de 1 620 bénévoles; 20 stages sur les conseils par les pairs à l'intention de 900 bénévoles; 5 stages de sensibilisation à la sécurité routière à l'intention de 225 bénévoles (45 volontaires par cours à raison de 106 cours sur la police de proximité)
- Organisation chaque mois de missions d'évaluation conjointes dans des zones sensibles, en collaboration avec les équipes intégrées de protection et l'équipe de pays des Nations Unies
- Organisation de réunions mensuelles avec le Groupe sectoriel de la protection au Darfour et le Groupe mixte chargé de la protection au sujet des menaces pesant sur la sécurité des civils et des problèmes relatifs à leur protection
- Réalisation de 100 évaluations des risques liés aux explosifs au moyen d'enquêtes rapides dans des villages soupçonnés d'être pollués et des zones touchées par des bombardements aériens
- Élimination de 5 000 restes explosifs de guerre, y compris de munitions non explosées, abandonnées et arrivées à expiration
- Mise en place de moyens de communication directe et indirecte pour sensibiliser un million d'habitants aux risques que posent les restes explosifs de guerre
- Organisation de 4 sessions de formation, à l'intention du personnel du Centre national de lutte antimines au Darfour, sur la gestion efficace de l'élimination des restes explosifs de guerre et des activités de sensibilisation aux dangers qu'ils représentent

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Instauration d'un climat de sécurité durable permettant l'acheminement de l'aide humanitaire

2.2.1 Augmentation du nombre de missions et de convois humanitaires escortés par la MINUAD (2015/16 : 513; 2016/17 : 400; 2017/18 : 420)

*Produits*

- 245 280 jours-homme de protection de convois logistiques pour appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire (56 hommes par convoi à raison de 12 convois par jour pendant 365 jours)
- Fourniture de services de sécurité (y compris d'appui logistique et d'aide en cas d'évacuation sanitaire), dans toute la zone d'opérations, à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations humanitaires non gouvernementales internationales et nationales ainsi qu'aux organisations associées à la reconstruction et au développement
- Organisation, chaque mois, de forums de coordination civilo-militaire dans chaque État en vue d'intensifier les échanges, de renforcer la coordination et d'améliorer la planification de l'appui de l'Opération aux partenaires humanitaires, en coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires
- Organisation, en coordination avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire, de 60 stages de formation ciblés à l'intention du personnel militaire, civil et de police sur la protection des civils et les principes humanitaires afin d'améliorer les services et l'appui fournis à la population du Darfour

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Renforcement de la protection physique des populations touchées par le conflit en prévenant les menaces imminentes pesant sur la protection et en y faisant face

2.3.1 Mise en œuvre efficace de la stratégie de protection des civils de la MINUAD

*Produits*

- Recensement des zones à haut risque dans chaque secteur par l'examen et la révision des grilles de priorités de protection des 5 secteurs et des priorités associées en matière d'alerte et d'intervention rapides dans les plans d'action sectoriels
- Organisation de réunions mensuelles du Groupe mixte chargé de la protection au quartier général de l'Opération et de réunions mensuelles des groupes mixtes de protection des secteurs en vue de fournir un appui et des orientations stratégiques et opérationnelles concernant la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils de l'Opération
- Organisation, dans des bases d'opérations, de missions mensuelles de suivi, d'évaluation et d'orientation concernant la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils de l'Opération

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Promotion et protection des droits de l'homme au Darfour

2.4.1 Adoption par le Gouvernement ou les organes législatifs du Soudan d'au moins 3 nouvelles stratégies de promotion et de protection des droits de l'homme au Darfour (2015/16 : 2; 2016/17 : 3; 2017/18 : 3)

2.4.2 Fonctionnement efficace de la Commission nationale des droits de l'homme et création de sous-comités des droits de l'homme pour le Darfour, comme prévu dans le Document de Doha pour la paix au Darfour (2015/16 : la première antenne de la Commission a été lancée à El-Fasher, mais n'était pas opérationnelle; 2016/17 : une antenne de la Commission au Darfour est créée; 2017/18 : une antenne de la Commission au Darfour est pleinement opérationnelle et des sous-comités des droits de l'homme sont créés dans d'autres États du Darfour)

---

### 2.4.3 Augmentation du nombre d'affaires de violence sexuelle et sexiste jugées par les tribunaux (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 20; 2017/18 : 22)

---

#### *Produits*

- Fourniture de conseils et d'un appui au Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour, à la Commission nationale des droits de l'homme, à la communauté diplomatique, aux organismes des Nations Unies et aux organisations de la société civile, dans le cadre de 6 réunions sur le cadre commun de coopération en matière de droits de l'homme
- Fourniture de conseils et d'un appui à l'antenne de la Commission nationale des droits de l'homme au Darfour dans le cadre de 2 sessions de formation et de 4 réunions sur la mise en œuvre efficace de son mandat de protection des droits de l'homme
- Fourniture de conseils aux comités des États, dans le cadre de 12 réunions et de 5 ateliers, sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'exécution de leurs programmes de travail, les stratégies de prévention, la répression des violences sexuelles et sexistes et le développement institutionnel
- Fourniture de conseils aux assemblées législatives des États du Darfour, dans le cadre de 10 réunions et de 3 ateliers consacrés à la mise en conformité de la législation en vigueur avec les normes internationales en matière de droits de l'homme
- Organisation de 125 visites sur le terrain pour évaluer la situation des droits de l'homme et en rendre compte, dont 75 visites de suivi et d'établissement des faits là où des violations auraient été commises et auprès des populations locales, et 50 visites de suivi auprès des autorités locales concernées afin de constater les mesures prises et les progrès enregistrés
- Fourniture de conseils et d'une assistance technique au Gouvernement soudanais dans le cadre de 50 missions de contrôle de l'appareil judiciaire, afin de renforcer sa capacité d'offrir réparation aux victimes de violations des droits de l'homme et de lutter contre l'impunité au Darfour
- Fourniture de conseils techniques aux ministères de tutelle et aux déplacés dans le cadre de 10 ateliers et de 150 réunions sur la situation des droits de l'homme des déplacés, notamment celle des groupes vulnérables, les questions relatives à la violence sexuelle et sexiste, et le retour volontaire dans la dignité et en toute sécurité des déplacés vers leur lieu d'origine ou tout autre lieu de leur choix
- Organisation de 5 campagnes de sensibilisation des populations locales aux droits de l'homme (1 à l'occasion de la Journée internationale de la femme, 1 à l'occasion de la Journée des droits de l'homme en Afrique, 1 à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, 1 à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme et 1 à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste)
- Fourniture d'une assistance technique aux parties prenantes au Document de Doha pour la paix au Darfour et à tous les accords ultérieurs, dans le cadre de 10 ateliers et de 15 réunions consacrés à la mise en œuvre des dispositions de ces accords relatives aux droits de l'homme et à la justice transitionnelle
- Fourniture d'une assistance technique aux acteurs de la justice transitionnelle au Darfour dans le cadre de 3 ateliers, le but étant de leur donner les moyens de lutter contre l'impunité, de promouvoir la réconciliation, de mieux faire connaître les droits de l'homme et de renforcer les capacités et les compétences des principales parties prenantes, notamment de la société civile
- Organisation, à l'intention des procureurs, juges, professionnels de santé, membres des Forces armées soudanaises et des forces de l'ordre, fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, membres des mouvements armés et représentants des mécanismes ruraux ou traditionnels, de 10 stages de formation à l'administration de la justice (y compris aux questions liées à l'administration pénitentiaire et à l'impunité),

aux normes internationales en matière de droits de l'homme et à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants

- Fourniture d'une assistance technique aux centres de formation de la police nationale soudanaise et au centre de formation de la magistrature, dans le cadre de 2 ateliers consacrés à la promotion des droits de l'homme et au programme d'enseignement de ces centres sur le thème des droits de l'homme, en collaboration avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour
- Réédition et diffusion de 10 000 supports pédagogiques, 1 800 affiches, 100 tableaux illustrés à feuilles mobiles et 1 000 sacs imprimés en vue de sensibiliser les populations locales aux instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme
- Consultation et coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Union africaine et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales sur des sujets ayant trait à la défense des droits de l'homme
- Organisation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de 6 journées portes ouvertes dans tout le Darfour pour donner aux femmes locales la possibilité de faire le point avec le système des Nations Unies et les autorités sur l'état d'avancement de l'application des dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

---

2.5 Élimination progressive des violations graves commises contre les enfants par les parties au conflit

2.5.1 Nombre de plans stratégiques locaux élaborés et appliqués par les chefs tribaux en vue de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans des conflits intercommunautaires et aux autres violations graves commises contre des enfants (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 2)

2.5.2 Augmentation, au Darfour, du nombre de comités de protection de l'enfance formés à la promotion des droits de l'enfant et à la protection de l'enfance au niveau local dans le but de permettre aux collectivités de s'approprier ces questions (2015/16 : 27; 2016/17 : 30; 2017/18 : 33)

2.5.3 Hausse du nombre de parties au conflit formées aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance afin de mieux les sensibiliser aux 6 violations graves des droits de l'enfant ainsi qu'aux règles et normes internationales applicables (2015/16 : 5; 2016/17 : 5; 2017/18 : 7)

---

*Produits*

- Organisation de 6 réunions avec des chefs tribaux en vue de négocier l'élaboration et l'application de plans stratégiques locaux visant à mettre fin à l'utilisation d'enfants dans les conflits intercommunautaires, et de fournir conseils et appui en la matière
- Organisation de 20 campagnes locales sur le thème « Plus d'enfants soldats-Protégez le Darfour », visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces armées et les groupes armés

- Organisation de 65 séances de formation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance à l'intention d'au moins 2 800 acteurs nationaux de la protection de l'enfance (membres d'organisations de la société civile, bénévoles affectés à la police de proximité, institutions publiques soudanaises, comités locaux de protection de l'enfance et interlocuteurs reconnus dans le domaine)
- Organisation de 6 séances de formation sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance à l'intention des parties au conflit en vue de renforcer leurs capacités et leurs connaissances relatives aux 6 violations graves des droits de l'enfant et au mécanisme de surveillance et de communication de l'information
- Communication à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé de 4 rapports sur l'institutionnalisation et le renforcement des capacités et de 4 autres sur les violations commises contre les enfants
- Organisation de 190 missions d'observation, notamment dans des camps de déplacés afin de corroborer les allégations de violations graves des droits de l'enfant et d'y donner suite
- Organisation des réunions mensuelles du groupe de travail du mécanisme de surveillance et de communication de l'information afin de donner suite aux violations commises contre des enfants, de confirmer les faits, de réunir des éléments de preuve et d'intervenir
- Organisation de 4 réunions avec des groupes armés pour assurer le suivi de leurs engagements respectifs en matière de prévention des violations des droits de l'enfant

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.6 Progrès accomplis sur la voie du rétablissement de la chaîne de justice pénale sur tout le territoire du Darfour par le renforcement de la capacité des autorités policières, judiciaires et pénitentiaires de lutter contre l'impunité, de régler les conflits communautaires par la médiation et d'améliorer l'accès à la justice

2.6.1 Augmentation du nombre de stages de formation approfondie aux techniques modernes de police démocratique à l'intention des policiers soudanais (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 62; 2017/18 : 67)

2.6.2 Augmentation du nombre de juges et de procureurs déployés dans les zones prioritaires du Darfour septentrional, du Darfour occidental, du Darfour méridional et du Darfour central pour appuyer le fonctionnement des tribunaux et des parquets [2015/16 : sans objet; 2016/17: 10; 2017/18 : 20 (10 juges et 10 procureurs par État)]

2.6.3 Augmentation du nombre de litiges civils réglés grâce à la médiation par des tribunaux ruraux dans le respect des normes nationales et internationales (2015/16 : 25; 2016/17 : 75; 2017/18 : 100)

2.6.4 Augmentation du nombre de politiques, de documents d'orientation et de procédures opérationnelles permanentes élaborés et adoptés en vue d'améliorer la gestion et la responsabilité dans les prisons, en particulier dans les zones prioritaires, conformément au plan quinquennal stratégique pour l'administration pénitentiaire au Darfour (2015/16 : 2; 2016/17: 8; 2017/18: 12)

2.6.5 Augmentation du nombre de membres du personnel pénitentiaire formés aux nouvelles procédures

*Produits*

- Organisation de 100 ateliers : 50 à l'intention des policiers soudanais sur la police de proximité, l'intégration de la problématique hommes-femmes et l'appui aux agents de la force publique, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, afin de surveiller et d'évaluer les activités générales de police de proximité; 50 à l'intention des bénévoles affectés à la police de proximité, des déplacés et des chefs locaux sur la mise en place d'activités de police de proximité, les violences sexuelles et sexistes et les droits de l'homme pour favoriser la protection de la famille et de l'enfance au Darfour
- Organisation de 5 séminaires sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les institutions chargées de l'application des lois à l'intention du groupe de la protection des femmes de la police soudanaise
- Organisation de 432 réunions de coordination sur la sécurité avec la police soudanaise, les déplacés et les organismes humanitaires, dans 36 bases d'opérations réparties sur l'ensemble du territoire du Darfour
- Organisation de 67 stages de formation initiale et approfondie à l'intention de 1 975 policiers soudanais : 10 stages sur la police de proximité à l'intention de 300 policiers; 5 stages sur les droits de l'homme et les violences sexistes à l'intention de 150 policiers; 10 stages sur les procédures d'enquête criminelle à l'intention de 300 policiers; 5 stages sur la protection des lieux de crime à l'intention de 150 policiers; 5 stages d'informatique à l'intention de 125 policiers; 2 stages sur la gestion de l'ordre public à l'intention de 100 policiers; 10 stages sur les premiers secours à l'intention de 250 policiers; 10 stages sur la protection de la famille et de l'enfance à l'intention de 300 policiers; 2 stages sur la gestion de la circulation et la sécurité routière à l'intention de 60 policiers; 5 stages sur l'archivage et la conservation des dossiers à l'intention de 150 policiers; 3 stages de formation et des formateurs à l'intention de 90 policiers
- Organisation de réunions trimestrielles de l'équipe technique du comité directeur du programme conjoint de l'ONU sur l'état de droit pour le Darfour, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Fourniture de conseils stratégiques et techniques au Président de la Cour suprême, au Ministre de la justice et au Directeur général des prisons et de la réforme sur le fonctionnement de la chaîne de justice pénale dans les zones de retour, dans le cadre de 2 réunions
- Dans le cadre de 4 réunions, fourniture de conseils aux présidents de juridiction, aux procureurs généraux et aux directeurs de prison des États du Darfour sur la coordination et le fonctionnement de la chaîne de justice pénale dans les 4 zones sélectionnées au Darfour (Darfour septentrional, Darfour occidental, Darfour méridional et Darfour central)
- Élaboration de 1 manuel d'orientation sur les procédures civiles du Gouvernement soudanais destiné à faciliter la gestion des litiges fonciers par les tribunaux municipaux et ruraux, et organisation de 5 ateliers à l'intention de 100 juges de tribunaux ruraux sur le nouveau manuel d'orientation
- Organisation de 1 stage sur l'administration de la justice et les normes internationales à l'intention de 20 juges et procureurs soudanais près le Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour
- Organisation de 2 réunions du Comité national pour l'amélioration du cadre carcéral en vue d'évaluer et de planifier l'élaboration de pratiques normalisées et de règlements relatifs à la gestion et à la sécurité des prisons conformément au plan stratégique quinquennal pour les prisons du Darfour
- Organisation de 5 stages de formation en cours d'emploi de deux semaines à l'intention de 180 agents pénitentiaires, dont 60 femmes, et de 5 stages de formation de deux semaines à l'intention de 410 nouvelles recrues sur la mise en œuvre de procédures opérationnelles permanentes pour renforcer la sécurité dans les

prisons et la sécurité publique dans les zones prioritaires dans les États du Darfour septentrional et du Darfour central

- Mise en œuvre de projets liés aux activités menées dans le cadre du programme d'appui à des institutions locales dans le domaine de l'état de droit

*Facteurs externes*

Les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police les maintiennent à leurs niveaux actuels afin de préserver les moyens militaires et policiers conformément au mémorandum d'accord; la police soudanaise apporte son entière coopération; le Gouvernement soudanais et les gouvernements des pays voisins coopèrent pour préserver l'intégrité de leurs frontières et ainsi prévenir les flux de combattants étrangers à destination ou en provenance de la région du Darfour; les conditions de sécurité sont propices à la mise en œuvre d'activités de réinsertion; les décès et le déplacement de civils peuvent être causés par des facteurs et éléments complexes dépassant les conflits intertribaux, y compris les affrontements entre le Gouvernement soudanais et les factions armées, et les dynamiques politiques; les différentes parties (intercommunautaires) sont prêtes à conclure un accord de cessation des hostilités et le Gouvernement soudanais est prêt à soutenir un tel accord; des moyens financiers sont disponibles pour faciliter les déplacements entrepris par les parties pour diffuser des messages de paix dans les différentes communautés du Darfour, ainsi que la logistique afférente à ces déplacements.

Le Gouvernement soudanais est résolu à réformer les secteurs de la justice et de l'administration pénitentiaire au Darfour et prêt à y consacrer l'effort budgétaire nécessaire; les donateurs bilatéraux et multilatéraux apportent le financement nécessaire à l'équipe de pays des Nations Unies pour le programme conjoint sur l'état de droit et aux organismes humanitaires pour les activités d'aide humanitaire et de relèvement au Darfour; les parties au conflit mettent pleinement en œuvre les dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tout autre accord ultérieur concernant l'accès humanitaire, l'aide humanitaire, la protection des civils, le relèvement rapide et le développement; le Gouvernement soudanais apporte son entière coopération à l'action menée par la MINUAD pour mettre en œuvre son mandat en délivrant les visas nécessaires à son personnel.

Tableau 4  
**Ressources humaines : composante 2 (Protection des civils)**

<i>Catégorie de personnel</i>	<b>Total</b>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2016/17	<b>147</b>
Effectif proposé 2017/18	<b>147</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2016/17	<b>15 698</b>
Effectif proposé 2017/18	<b>15 698</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2016/17	<b>1 583</b>
Effectif proposé 2017/18	<b>1 583</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>
<i>IV. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2016/17	<b>1 820</b>



VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-1	Service mobile				
Postes proposés 2017/18	–	1	4	4	3	12	10	–	22
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (personnel civil)</b>									
Postes approuvés 2016/17	1	6	39	48	9	103	102	13	218
Postes proposés 2017/18	1	6	39	48	9	103	102	13	218
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total (I à VI)</b>									
Effectif approuvé 2016/17									19 472
Effectif proposé 2017/18									19 472
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Composante 3: appui au règlement des conflits communautaires par la médiation

66. Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la violence intercommunautaire au Darfour, l'Opération s'emploiera essentiellement à appuyer des processus de réconciliation cruciaux sur le plan local, augmenter les moyens d'alerte rapide, prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs nomades et renforcer les capacités des parties prenantes darfouriennes. Elle entend consolider les mécanismes traditionnels de réconciliation et appuyer les activités dans ce domaine, en vue d'améliorer la coexistence pacifique et l'accès partagé aux ressources naturelles. Elle compte mener à bien, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, des mesures, programmes et activités visant à remédier aux causes profondes du conflit, notamment au moyen de projets à effet rapide.

67. Des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre ont été mis en œuvre avec succès au bénéfice des jeunes à risque, ce qui donne à penser que les projets de stabilisation des communautés auront également une influence très positive sur les activités de médiation au Darfour. Ainsi, en prévision du transfert des responsabilités le moment venu à l'équipe de pays des Nations Unies, l'Opération continuera de collaborer avec celle-ci et les partenaires locaux au titre de l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets visant à remédier aux causes profondes du conflit et de la réalisation d'activités de relèvement parmi les populations locales dans l'ensemble du Darfour. Ces activités auront pour objet de prévenir le recrutement de jeunes, réduire la violence et renforcer la stabilité générale, l'accent étant mis sur quatre composantes principales : a) la sécurité des populations locales; b) le renforcement des capacités des institutions locales; c) la recherche de solutions durables pour les populations à risque; d) un meilleur accès de ces communautés aux services de base. En outre, ces activités s'inspireront de celles menées dans le cadre des initiatives du Gouvernement soudanais, à savoir l'instauration du dialogue associant toutes les parties, preuve de la volonté du Gouvernement d'adopter une démarche plus ouverte vis-à-vis des groupes armés et du programme de désarmement, démobilisation et réintégration; ainsi que les

mesures prises en faveur du retour volontaire des déplacés dans leurs communautés d'origine, qui tiennent compte de la nécessité de fournir des services et une infrastructure de base à ces communautés pour favoriser la cohésion sociale et la coexistence pacifique.

68. L'Opération aidera également la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi que la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour à procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des mouvements armés darfouriens signataires, conformément aux dernières modalités relatives à la sécurité arrêtées dans le Document de Doha pour la paix au Darfour et à tout autre accord ultérieur que les parties signataires du processus de paix au Darfour pourraient conclure. Elle poursuivra la mise en œuvre de projets destinés aux jeunes à risque, l'objectif étant de leur offrir des moyens de subsistance et des formations en cours d'emploi grâce à la mise en place d'une infrastructure qui contribue à la stabilisation des communautés. En outre, l'Opération appuiera les initiatives du Gouvernement soudanais dans les domaines de la sécurité et de la maîtrise des armements pour lutter contre la prolifération des armes dans l'ensemble du Darfour.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

### 3.1 Médiation et règlement des conflits locaux

3.1.1 Diminution du nombre de conflits locaux grâce à un dialogue associant toutes les parties et à la participation des populations (2015/16 : 42; 2016/17 : 30; 2017/18 : 25)

3.1.2 Augmentation du nombre d'accords de paix, de réconciliation et de cessation des hostilités signés par les parties aux conflits intercommunautaires (2015/16 : 26; 2016/17 : 30; 2017/18 : 31)

3.1.3 Établissement et renforcement de mécanismes officiels de coordination du règlement des conflits intercommunautaires (2015/16 : existence de mécanismes informels; 2016/17 : établissement de mécanismes officiels; 2017/18 : renforcement des mécanismes et transposition aux localités)

3.1.4 Adoption de plans d'action par les États pour la prévention et le règlement des conflits intercommunautaires (2015/16 : 0; 2016/17 : 0; 2017/18 : 5)

---

*Produits*

- Lancement de 5 campagnes de sensibilisation afin de diffuser, notamment auprès des jeunes, des femmes et des personnes déplacées, la teneur des récents accords de paix signés à l'échelon local
- Organisation de 20 réunions avec des chefs communautaires, des représentants de l'administration autochtone et les autorités gouvernementales compétentes pour suivre la mise en œuvre des accords de paix récemment signés au niveau local

- Organisation de 12 réunions avec la Commission Vérité, justice et réconciliation au Darfour septentrional pour l'aider à remédier aux causes profondes du conflit, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, et lui fournir l'appui technique et logistique nécessaire
- Animation de 15 dialogues entre groupes d'agriculteurs et d'éleveurs, en coordination avec les autorités locales, l'administration autochtone et les autres organes gouvernementaux compétents, en vue d'atténuer les conflits et de promouvoir la coexistence pacifique
- Organisation de 20 réunions d'information avec des agriculteurs et des éleveurs pour encourager la consultation et engager un dialogue visant à prévenir les affrontements, apaiser les tensions et régler les conflits en matière d'accès aux ressources naturelles et de gestion de ces ressources
- Organisation de 12 réunions à Khartoum avec des organisations de la société civile, des personnalités influentes et des citoyens darfouriens pour délibérer sur le règlement des conflits au Darfour
- Organisation d'activités d'information trimestrielles à l'intention des organisations de la société civile et de personnalités darfouriennes influentes, à Khartoum et dans des zones sensibles du Darfour
- Organisation de 12 réunions avec les comités de protection agricoles, les comités tribaux de médiation (ajaweed) et les comités pour la coexistence pacifique (comités de paix et de réconciliation locaux), s'ils existent, en vue d'apaiser les conflits et de suivre la mise en œuvre des accords de paix et de cessation des hostilités signés à l'échelon local
- Organisation de 20 séances de consultation et 5 conférences axées sur le règlement des conflits et la réconciliation avec les principaux groupes et acteurs concernés, en coordination avec les autorités locales et les principaux responsables tribaux et communautaires, afin de faciliter la signature d'accords de paix ou de cessation des hostilités au niveau local
- Organisation de 30 ateliers à l'intention des notables locaux et des jeunes, de représentants de l'administration autochtone et des autorités locales sur la médiation et la négociation du règlement des conflits intercommunautaires et sur la coexistence pacifique
- Organisation de 12 réunions au Darfour central avec les commissions foncières des États et au Darfour méridional avec la Commission foncière du Darfour sur l'utilisation des terres et le régime foncier, sur les droits fonciers ancestraux (tels que ceux qui s'exercent sur les hawakeer, terres réparties entre tribus, et les masarat, routes de migration) et sur la gestion des ressources naturelles, l'objectif étant de s'attaquer aux causes profondes des conflits au Darfour
- Organisation de réunions mensuelles entre le mécanisme d'État chargé de coordonner le règlement des conflits intercommunautaires et le bureau des walis afin de dégager des domaines d'intervention et de prévenir, d'apaiser et de régler les conflits intercommunautaires
- Organisation de 6 ateliers de mentorat et de renforcement des capacités des acteurs locaux de la consolidation de la paix, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Organisation de 6 séminaires sur la bonne gouvernance à l'intention de parties prenantes telles que la société civile, les fonctionnaires du gouvernement et les autorités locales

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

3.2 Stabilisation des communautés dont les membres risquent d'être recrutés par des groupes armés ou criminels

3.2.1 Augmentation du nombre de jeunes et de femmes participant à des programmes de création d'emplois et à des projets de stabilisation des communautés (2015/16 : 500; 2016/17 : 1 000; 2017/18 : 2 000)

3.2.2 Augmentation du nombre de membres de communautés et d'ex-combattants participant à des

---

projets de désarmement, démobilisation et réintégration et à des projets de réinsertion dans les communautés (2015/16 : 6 282; 2016/17 : 9 000; 2017/18 : 10 000).

*Produits*

- Élaboration et mise en œuvre de 10 projets de stabilisation des communautés, en collaboration avec les institutions nationales compétentes et l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de réduire la violence armée
- Organisation de 12 réunions avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les autres partenaires compétents, en vue de planifier et de coordonner l'appui à la mise en œuvre d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration d'ex-combattants issus des mouvements signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour
- Fourniture d'une assistance technique et logistique aux institutions nationales compétentes, dont la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, et versement d'indemnités de réinsertion à l'appui de la démobilisation d'ex-combattants
- Mobilisation des parties prenantes dans le cadre de 10 réunions et de 3 ateliers, et fourniture d'une assistance technique et logistique à la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et aux autres parties intéressées, aux fins de la mise en œuvre d'un programme civil de maîtrise des armements au Darfour

*Facteurs externes*

Le nombre de conflits intercommunautaires peut augmenter ou diminuer; des civils peuvent être déplacés; des accords de cessation des hostilités ou de paix doivent être signés et mis en œuvre par les parties au conflit; des affrontements peuvent avoir lieu entre le Gouvernement soudanais et des milices armées; l'appui logistique et les frais de déplacement des parties chargées de diffuser les messages de paix au niveau local à travers le Darfour dépendent de la disponibilité de fonds; le fonctionnement de l'organisme successeur de l'Autorité régionale pour le Darfour est en grande partie tributaire du financement et de l'appui du Gouvernement soudanais; le Gouvernement soudanais et les parties au conflit doivent coopérer et contribuer au processus de désarmement, démobilisation et réintégration des membres des mouvements armés signataires; toutes les parties prenantes, notamment les responsables locaux, les jeunes, les groupes de femmes, les organisations non gouvernementales locales et les fonctionnaires gouvernementaux, doivent apporter leur soutien à la mise en œuvre des projets de stabilisation dans certaines communautés; le gouvernement doit s'engager à appliquer le plan d'action pour la sécurité des populations et la maîtrise des armements au Darfour; et des effectifs en tenue doivent être prévus pour assurer des services d'escorte et de sécurité pour le personnel menant des opérations sur le terrain.

Tableau 5

**Ressources humaines pour la composante 3 (Appui au règlement des conflits communautaires par la médiation)**

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>		<b>Total</b>	
	<i>USG-ASG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Volontaires national<sup>a</sup></i>	<i>Unies</i>		
<b>Section des affaires civiles</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	9	19	2	31	68	4	<b>103</b>

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>		Total
	USG-ASG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Postes proposés 2017/18	–	1	9	19	2	31	68	4	103
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section de la stabilisation des communautés</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	1	5	1	8	6	5	19
Postes proposés 2017/18	–	1	1	5	1	8	6	5	19
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	2	10	24	3	39	74	9	122
Postes proposés 2017/18	–	2	10	24	3	39	74	9	122
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

#### Composante 4 : appui

69. La composante appui est chargée de fournir un soutien rapide, efficace, efficient et responsable à l'Opération pour l'aider à s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits correspondants, en améliorant la qualité des services et en gagnant en efficacité. Elle prêtera un appui à 147 observateurs militaires, 15 698 membres de contingents, 1 583 policiers des Nations Unies, 1 820 membres d'unités de police constituées, 826 membres du personnel recruté sur le plan international, 2 229 membres du personnel recruté sur le plan national, 97 membres du personnel temporaire, 167 Volontaires des Nations Unies et 6 membres du personnel fourni par des gouvernements. Cet appui couvrira les domaines suivants : mise en œuvre des programmes relatifs à la déontologie et à la discipline ainsi qu'au VIH/sida, gestion du personnel, services de gestion financière, soins de santé, entretien et construction de bureaux et de logements, informatique et communications, transports aériens et terrestres, approvisionnement et ravitaillement, et fourniture de services juridiques et de sécurité à l'échelle de l'Opération.

70. Pour faciliter les comparaisons et la responsabilité eu égard à l'exécution de ces services, la composante appui a renforcé son cadre de budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice 2017/18.

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

4.1 Fourniture d'un appui rapide, efficace, efficient et responsable à l'Opération

4.1.1 Pourcentage d'heures de vol approuvées qui ont été effectuées (sauf pour les opérations de recherche et sauvetage et l'évacuation sanitaire primaire et secondaire) (2015/16 : 69 %; 2016/17 : 90 % ou plus; 2017/18 : 90 % ou plus)

4.1.2 Annulations d'engagements d'exercices antérieurs, exprimées en pourcentage d'engagements des exercices antérieurs reportés (2015/16 : 14 %; 2016/17 : 5 % ou moins; 2017/18 : 5 % ou moins)

4.1.3 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés faisant l'objet d'un recrutement international restés vacants (2015/16 : 18,9 %; 2016/17 : 15 % ± 3 %; 2017/18 : 13 % ± 3 %)

4.1.4 Pourcentage annuel de moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2015/16 : 29 %; 2016/17 : 31 % ou plus; 2017/18 : 33 % ou plus)

4.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement de personnel international à partir de fichiers de candidats, de la fermeture de l'avis de vacance de poste à la décision finale (2015/16 : 59; 2016/17 : 50 ou moins; 2017/18 : 48 ou moins)

4.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement de personnel international pour des postes spécifiques, de la fermeture de l'avis de vacance de poste à la décision finale (2015/16 : 201; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 130 ou moins)

4.1.7 Score global obtenu par le Département de l'appui aux missions sur la fiche de notation concernant la gestion de l'environnement (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 100)

4.1.8 Pourcentage des problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés conformément aux objectifs fixés pour les degrés élevé, moyen et faible de gravité (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 85 % ou plus; 2017/18 : 85 % ou plus)

4.1.9 Respect de la politique de gestion des risques liés à sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : 75 %; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

4.1.10 Score global obtenu sur l'index de gestion des biens établi par le Département d'appui aux missions sur la base de 20 indicateurs de résultats (2015/16 : 1 258; 2016/17 : 1 800 ou plus; 2017/18 : 1 800 ou plus)

4.1.11 Pourcentage de membres des contingents logés, au 30 juin, dans des locaux de l'ONU qui répondent aux normes établies, conformément aux mémorandums d'accord (2015/16 : 100 %; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

4.1.12 Respect des normes de l'ONU relatives à la livraison, la qualité et la gestion des stocks de rations (2015/16 : 96 %; 2016/17 : 95 % ou plus; 2017/18 : 95 % ou plus)

---

*Produits*

**Amélioration des services**

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement à l'échelon de la mission, conformément à la stratégie pour l'environnement du Département de l'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre du plan schéma stratégique de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions

**Service des aéroports**

- Exploitation et entretien de 22 appareils (5 avions et 17 hélicoptères)
- Exécution de 11 958 heures de vol prévues (10 038 heures par des fournisseurs privés et 1 920 heures par des fournisseurs militaires) pour tous les services, y compris le transport de passagers et de fret, les patrouilles et les missions d'observation, les missions de recherche et sauvetage, et l'évacuation sanitaire primaire et secondaire.
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 22 appareils sur 42 aérodromes et sites de débarquement

**Services budgétaires, financiers et d'établissement de rapports**

- Fourniture de services budgétaires, financiers et d'établissement de rapports pour un budget de 1 032,1 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

**Personnel civil**

- Services de gestion des ressources humaines concernant jusqu'à 3 319 membres du personnel civil autorisé (826 agents recrutés sur le plan international, 2 229 recrutés sur le plan national, 97 emplois de temporaire et 167 Volontaires des Nations Unies), notamment l'appui en ce qui concerne le traitement des demandes de remboursement, des prestations et avantages, les déplacements, le recrutement, la gestion des postes, la préparation des budgets, la formation et la gestion de la performance du personnel, dans la limite des pouvoirs délégués

**Installations, infrastructures et génie**

- Entretien et réparation de 116 installations de la mission dans 40 sites
- Mise en œuvre de 12 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, dont la construction et l'entretien de 112 kilomètres de routes, de 5 aérodromes et de 37 aires d'atterrissage pour hélicoptères
- Exploitation et entretien de 1 701 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, en plus des services d'électricité fournis par des prestataires locaux
- Exploitation et entretien des installations de traitement et d'approvisionnement en eau appartenant à l'ONU (dont 140 puits ou forages, et 302 stations de traitement ou d'épuration) et appui à 108 installations appartenant à des contingents dans 116 sites
- Services de gestion des déchets, notamment la collecte et l'élimination des déchets liquides et solides, dans 116 sites

**Gestion des carburants**

- Gestion de l'approvisionnement et de l'entreposage de 50,5 millions de litres d'essence (10,2 millions pour les opérations aériennes, 5,5 millions pour les transports terrestres et 34,8 millions pour les groupes électrogènes) et de carburants et lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage dans 37 sites

**Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications**

- Services de fourniture et d'appui pour 5 194 appareils radio portatifs, 2 352 appareils radio mobiles pour les véhicules et 44 stations fixes
- Exploitation et entretien de 1 installation de production radiophonique
- Exploitation et entretien d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de vidéo et de transmission de données, dont 95 microterminaux, 142 centraux téléphoniques, 142 liaisons hertziennes, 49 terminaux du réseau satellitaire mondial à large bande, et mise à disposition de 302 services de téléphonie mobile et par satellite
- Services de fourniture et d'appui pour 4 961 ordinateurs et 719 imprimantes destinés à une moyenne de 5 161 utilisateurs membres du personnel civil et en tenue, ainsi que pour 572 ordinateurs et 47 imprimantes pour la connectivité du personnel des contingents, ainsi que d'autres services communs
- Services d'appui et de maintenance pour 40 réseaux locaux ou étendus dans 114 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur 493 180 km<sup>2</sup>, mise à jour des coupes cartographiques topographiques et thématiques et production de 7 500 cartes

**Services médicaux**

- Exploitation et entretien d'unités médicales appartenant à l'ONU (5 cliniques ou dispensaires de niveau 1 et 1 hôpital de niveau 2) et appui aux installations appartenant aux contingents (54 dispensaires de niveau 1, 2 hôpitaux de niveau 2 et 1 hôpital de niveau 3) dans 63 sites, ainsi que suivi des dispositions contractuelles prises avec 4 centres médicaux
- Entretien de dispositifs d'évacuation médicale vers 4 hôpitaux de niveau 4 dans 3 sites en dehors de la zone de la mission

**Gestion de la chaîne d'approvisionnement**

- Services d'appui à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment la planification et la recherche de fournisseurs pour l'acquisition de biens et de marchandises d'une valeur estimée à 129,1 millions de dollars; réception, gestion et distribution d'un volume maximal de 11 878 tonnes de fret à l'intérieur de la zone de la mission; et gestion, tenue et présentation des comptes sur les immobilisations corporelles, les stocks avec ou sans valeur marchande et les équipements situés en dessous du seuil, pour un coût historique total de 1 023,2 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

**Personnel en tenue**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximal de 19 248 militaires et agents de police autorisés (147 observateurs militaires, 373 officiers d'état-major, 15 325 membres des contingents, 1 583 membres de la police des Nations Unies et 1 820 membres d'unités de police constituées) et 6 agents fournis par des gouvernements
- Inspection, vérification et compte rendu sur le matériel majeur appartenant aux contingents et l'obligation de soutien logistique autonome pour 37 unités militaires et de police constituées dans 34 sites
- Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 15 459 membres des contingents militaires et des unités de police constituées

- Appui au traitement des demandes de remboursement, y compris des frais des voyages autorisés et des voyages liés aux avantages du personnel, pour un effectif moyen de 17 040 militaires et policiers

### Gestion des véhicules et transports terrestres

- Utilisation et entretien de 2 155 véhicules appartenant à l'ONU (1 176 véhicules légers, 486 véhicules à usage spécial, 13 ambulances, 26 véhicules blindés et 454 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), de 4 155 véhicules appartenant aux contingents, de 37 ateliers de réparation et de services de navette et de transport

### Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de la mission
- Services de protection rapprochée 24 heures sur 24 pour les responsables de la mission et les visiteurs de marque
- Évaluation des conditions générales de sécurité dans toute la zone de la mission, y compris dans 313 logements
- Organisation de 3 437 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'urgence, d'une initiation aux questions de sécurité, d'une formation de base à la lutte contre les incendies et d'exercices d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel

### Déontologie et discipline

- Mise en place d'un programme de déontologie et discipline destiné à l'ensemble des militaires, des policiers et du personnel civil, comprenant activités de prévention, formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

### VIH/sida

- Exploitation et entretien de 5 centres proposant des services confidentiels de consultation et de dépistage du VIH dans 31 sites, et mise en œuvre de programmes de sensibilisation au VIH, y compris par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

#### Facteurs externes

Les fournisseurs et prestataires sont en mesure de fournir les biens et services commandés : les conditions de sécurité permettront de circuler librement dans la zone de la mission; aucune activité susceptible de contaminer ou recontaminer des zones déclarées sans mines ne devra avoir lieu.

Tableau 6

### Ressources humaines pour la composante 4 : appui

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	USG-ASG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la mission</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	10	8	16	35	50	8	93
Postes proposés 2017/18	–	1	9	16	35	61	85	10	156
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	8	19	26	35	2	63

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	USG-ASG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	12	18	92	123	359	49	531
Postes proposés 2017/18	–	1	11	7	61	80	329	43	452
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(11)	(31)	(43)	(30)	(6)	(79)
<b>Bureau du Responsable du pôle administratif</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	5	7	14	19	–	33
Postes proposés 2017/18	–	–	3	5	6	14	10	–	24
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	(1)	–	(9)	–	(9)
<b>Pilier Services</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	11	31	125	168	832	70	1 070
Postes proposés 2017/18	–	1	14	30	109	154	821	63	1 038
<b>Variation nette</b>	–	–	3	(1)	(16)	(14)	(11)	(7)	(32)
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	2	15	17	80	–	97
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2017/18	–	–	–	1	15	16	81	–	97
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	–
<b>Total partiel (pilier Services)</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	–	1	11	33	140	185	912	70	1 167
Effectif proposé pour 2017/18	–	1	14	31	124	170	902	63	1 135
<b>Variation nette</b>	–	–	3	(2)	(16)	(15)	(10)	(7)	(32)
<b>Gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	9	9	79	98	192	16	306
Postes proposés 2017/18	–	1	7	8	85	101	232	27	360
<b>Variation nette</b>	–	–	(2)	(1)	6	3	40	11	54
<b>Mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel et Section de la sécurité et de la sûreté</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	6	17	130	153	454	–	607
Postes proposés 2017/18	–	–	6	17	129	152	454	–	606
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(1)
<b>Équipe déontologie et discipline</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	6	1	10	10	–	20
Postes proposés 2017/18	–	–	3	6	1	10	10	–	20

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total	
	USG- ASG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2	Service mobile				
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe du VIH/sida</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	–	–	1	6	–	7
Postes proposés 2017/18	–	–	1	–	–	1	6	–	7
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (Appui)</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	4	54	94	450	602	1 922	143	2 667
Postes proposés 2017/18	–	4	54	89	426	573	1 947	143	2 663
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(5)	(24)	(29)	25	–	(4)
<b>Total partiel (Appui)</b>									
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	2	15	17	80	–	97
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2017/18	–	–	–	1	15	16	81	–	97
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	–
<b>Total (Appui)</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	–	4	54	96	465	619	2 002	143	2 764
Effectif proposé pour 2017/18	–	4	54	90	441	589	2 028	143	2 760
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(6)	(24)	(30)	26	–	(4)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

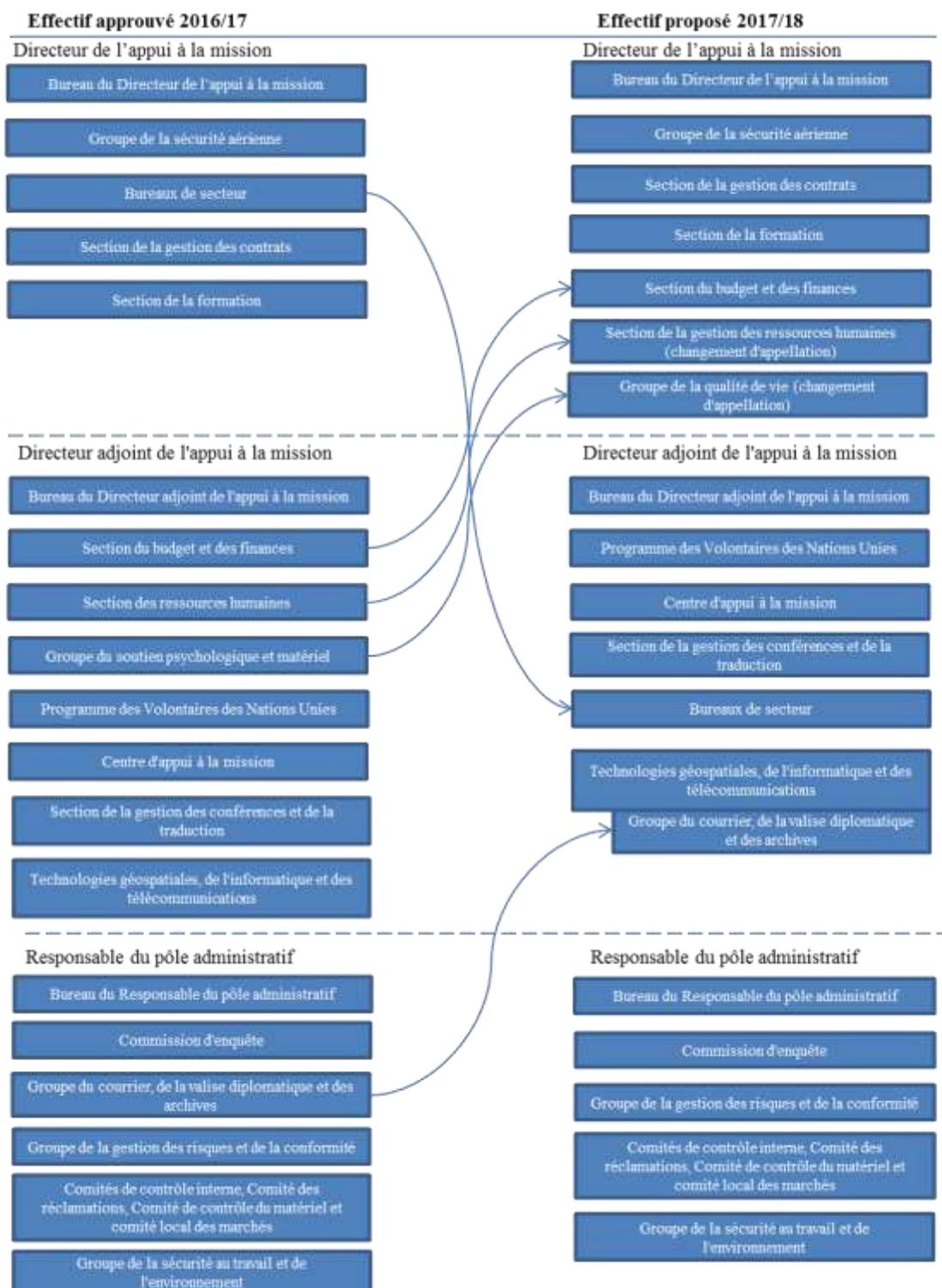
<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

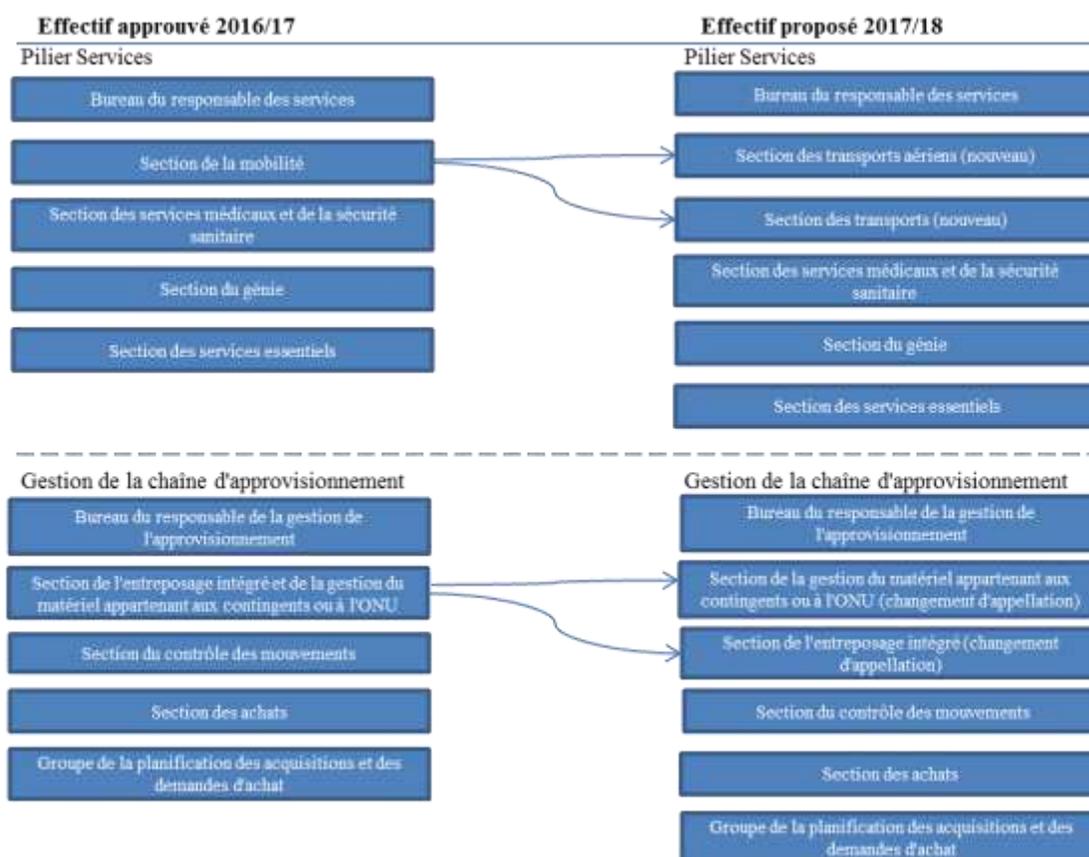
*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 30 postes et emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 26 postes et emplois de temporaire*

71. Dans le domaine de l'appui aux missions, le budget de la MINUAD proposé pour l'exercice 2017/18 reflète la mise en place de structures organisationnelle et hiérarchique de taille adéquate, afin d'être plus flexible et donc en mesure de répondre au mieux à l'évolution de la situation sur le terrain, et d'aligner la Division de l'appui à la mission sur les principes énoncés dans la stratégie globale d'appui aux missions. La figure I ci-après récapitule les changements proposés en ce qui concerne la structure de la composante appui de la MINUAD pour l'exercice 2017/18.

Figure I  
**Changements proposés pour les bureaux dans le cadre de la composante appui**





### Bureau du Directeur de l'appui à la mission

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 26 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 35 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes*

72. Dans le cadre de la poursuite de la mise en place de structures organisationnelle et hiérarchique de taille adéquate, il est proposé que la Section du budget et des finances, la Section des ressources humaines et le Groupe du soutien psychologique et matériel, qui étaient rattachés au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, soient transférés au Bureau du Directeur de l'appui à la mission; et de transférer les bureaux de secteur du Bureau du Directeur de l'appui à la mission au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission. Il est également suggéré que la Section des ressources humaines transférée soit renommée Section de la gestion des ressources humaines et que le Groupe du soutien psychologique et matériel devienne le Groupe de la qualité de vie.

73. En outre, il est proposé de transférer deux postes d'assistant administratif (Service mobile) des bureaux de secteur au cabinet du Directeur de l'appui à la mission afin de renforcer les services administratifs d'appui de l'équipe de direction de l'Opération. L'effectif actuel de personnel administratif du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission n'est pas suffisant et l'ajout de deux postes d'agents du

Service mobile lui garantirait l'appui logistique et administratif nécessaire pour s'acquitter de son mandat. Il est également proposé de transformer un poste P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national, et un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, afin de renforcer et de s'appuyer sur les capacités nationales de l'Opération.

Tableau 7  
Changements proposés pour le Bureau du Directeur de l'appui à la mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission	Réaffectation	(1)	P-4	Destination : Groupe de la sécurité au travail et de l'environnement relevant du Bureau du Responsable du pôle administratif
	Transfert	2	Service mobile	Origine : Bureaux de secteur
Bureaux de secteur	Réaffectation	(1)	P-5	Destination : Section des transports aériens relevant du pilier Services
	Transfert	(38)	4 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 6 agents du Service mobile, 6 administrateurs recrutés sur le plan national et 20 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Destination : Bureaux de secteur relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Transfert	(1)	P-3	Destination : Section de l'entreposage intégré relevant de la Gestion de la chaîne d'approvisionnement
	Transfert	(2)	Service mobile	Destination : Cabinet du Directeur de l'appui à la mission
Section du budget et des finances	Transfert	22	1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 7 agents du Service mobile et 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Origine : Section du budget et des finances relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Section de la gestion des ressources humaines	Transfert	53	1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 17 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 29 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Origine : Section des ressources humaines relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Groupe de la qualité de vie	Transfert	29	1 P-4, 6 P-3, 2 agents du Service mobile, 10 administrateurs recrutés sur le plan national, 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies	Origine : Groupe du soutien psychologique et matériel relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Transformation	(1)	P-3	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
	Transformation	1	Administrateur recruté sur le plan national	Anciennement poste P-3

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section de la gestion des contrats	Transformation	(1)	Service mobile	En poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transformation	1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Anciennement poste du Service mobile
<b>Total</b>		<b>63</b>		

### **Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 43 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 30 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 6 postes*

74. Dans le cadre de la poursuite de la mise en place de structures organisationnelle et hiérarchique de taille adéquate, il est proposé que les Bureaux de secteur et le Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives, qui étaient respectivement rattachés au Bureau du Directeur de l'appui à la mission et au Bureau du Responsable du pôle administratif, soient transférés au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission; et que la Section du budget et des finances, la Section des ressources humaines et le Groupe du soutien psychologique et matériel soient transférés du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission au Bureau du Directeur de l'appui à la mission. Il est également proposé de supprimer cinq postes d'assistant chargé des ressources humaines (3 du Service mobile et 2 des services généraux recrutés sur le plan national); et que six postes d'agents du Service mobile soient convertis en postes d'agents des services généraux recrutés sur le plan national, afin de renforcer et de s'appuyer sur les capacités du personnel national de l'Opération.

Tableau 8

### **Changements proposés pour le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section des ressources humaines	Transfert	(53)	1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 17 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 29 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Destination : Section de la gestion des ressources humaines relevant du Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Suppression de poste	(5)	3 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national	
Groupe du soutien psychologique et matériel	Transfert	(29)	1 P-4, 6 P-3, 2 agents du Service mobile, 10 administrateurs recrutés sur le plan national, 8 agents des services généraux recrutés sur le	Destination : Groupe de la qualité de vie relevant du Bureau du Directeur de l'appui à la mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
			plan national et 2 Volontaires des Nations Unies	
Centre d'appui à la mission	Transformation	(3)	Service mobile	En postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transformation	3	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	Anciennement postes du Service mobile
Section du budget et des finances	Transfert	(22)	1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 7 agents du Service mobile et 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Destination : Section du budget et des finances relevant du Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Transfert	(2)	1 administrateur et 1 agent des services généraux recrutés sur le plan national	Destination : Bureaux de secteur
	Réaffectation	(3)	1 P-3 et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Destination : Groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat relevant de la Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives	Transfert	11	2 agents du Service mobile et 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Origine : Bureau du Responsable du pôle administratif
Section de la sécurité des technologies de l'information et des communications	Transfert	(16)	4 agents du Service mobile, 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies	Destination : Section de l'entreposage intégré relevant de la Gestion de la chaîne d'approvisionnement
	Transformation	(3)	Service mobile	En postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transformation	3	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Anciennement postes du Service mobile
Bureaux de secteur	Transfert	38	4 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 6 agents du Service mobile, 6 administrateurs et 20 agents des services généraux recrutés sur le plan national	Origine : Bureaux de secteur relevant du Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Transfert	2	1 administrateur et 1 agent des services généraux recrutés sur le plan national	Origine : Section du budget et des finances
<b>Total</b>		<b>(79)</b>		

### **Bureau du responsable du pôle administratif**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 9 postes*

75. En vue de poursuivre la mise en œuvre de la configuration voulue concernant l'organigramme et la structure hiérarchique de l'Opération, il est proposé de

transférer le Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives du Bureau du responsable du pôle administratif à la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, qui relève du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission.

76. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant administratif (Service mobile) du Bureau de liaison de Khartoum, qui relève de la composante appui au processus de médiation, au Groupe de la gestion des risques et de la conformité, afin d'apporter à ce dernier l'appui nécessaire pour s'acquitter pleinement de ses fonctions de suivi de la gestion des risques et de la conformité.

77. En outre, il est proposé de transférer un poste de coordonnateur (P-4) de l'équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission au Groupe de la sécurité au travail et de l'environnement et de le transformer en poste de spécialiste en chef des questions d'environnement. Le Groupe de la sécurité au travail et de l'environnement est actuellement dirigé par un spécialiste de la sécurité au travail de la classe P-3. Toutefois, étant donné que le Secrétaire général a jugé que la gestion de l'environnement et des ressources naturelles était fondamentale pour l'excellence opérationnelle et le respect du principe de responsabilité, il est essentiel que le Groupe soit dirigé par un spécialiste en chef des questions d'environnement de la classe P-4, afin de renforcer la responsabilité environnementale de l'Opération et de veiller à ce que les tâches essentielles que sont la planification, la coordination et la mise en œuvre d'initiatives de protection de l'environnement soient réalisées efficacement.

Tableau 9  
Changements proposés pour le Bureau du responsable du pôle administratif

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives	Transfert	(11)	2 postes d'agent du Service mobile et 9 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Destination : Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Groupe de la gestion des risques et de la conformité	Transfert	1	Poste d'agent du Service mobile	Origine : Bureau de liaison de Khartoum relevant de la composante appui au processus de médiation
Groupe de la sécurité du travail et de l'environnement	Réaffectation	1	P-4	Origine : équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission
<b>Total</b>		<b>(9)</b>		

**Pilier Services**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 14 postes et de 1 emploi de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 11 postes et augmentation de 1 emploi de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 7 postes*

78. Afin d'apporter un soutien logistique adapté, efficace et rationnel à l'exécution du mandat de l'Opération, il est proposé que la Section de la mobilité soit scindée en deux sections indépendantes : la Section des transports aériens et la Section des transports. La Section des transports aériens sera chargée de fournir un appui aérien à l'Opération, tandis que la Section des transports assurera l'exploitation et l'entretien réguliers de son parc automobile.

79. L'effectif de la Section des transports aériens comprendra 72 postes et emplois de temporaire, qui seront transférés de l'ancienne Section de la mobilité, et 1 poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5), qui sera transféré des bureaux de secteur relevant du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission et transformé en poste de chef des transports aériens; l'effectif de la Section des transports sera quant à lui composé de 273 postes transférés de l'ancienne Section de la mobilité.

80. Il est proposé de transférer un poste de chef adjoint de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (P-5) du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement au Bureau du responsable des services, et de le transformer en responsable adjoint des services. En outre, il est proposé de transférer 13 postes, dont 1 poste de fonctionnaire d'administration (P-3), 2 postes d'assistant au soutien logistique (Service mobile) et 10 postes d'assistant au soutien logistique (services généraux) du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement au Bureau du responsable des services. Il faut renforcer les effectifs du Bureau du responsable des services, actuellement composés de 1 poste D-1, de 2 postes d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, afin d'apporter aux sections relevant du pilier Services l'appui et l'encadrement nécessaires sur les plans politique, stratégique et opérationnel. Les transferts proposés permettraient de fournir un appui efficace et rationnel dans les domaines susmentionnés.

81. Il est également proposé de transférer un poste de logisticien (P-4) du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement à la Section des services essentiels, et de le transformer en poste de spécialiste de l'approvisionnement en carburant. Le titulaire de ce poste, sous la supervision directe du Chef de la Section des services essentiels, serait chargé de l'ensemble de la gestion financière et opérationnelle de l'approvisionnement en carburant de l'Opération, ainsi que de la gestion et du contrôle des réserves stratégiques, locales et opérationnelles de carburant et de lubrifiants. L'arrivée du poste P-4 permettrait à la Section des services essentiels de renforcer ses fonctions de contrôle de gestion et d'améliorer les activités de contrôle de la qualité et de surveillance des risques qu'elle mène dans le domaine des carburants.

82. Il est en outre proposé de transformer un poste P-3 et un poste P-2 en postes d'administrateur recruté sur le plan national, sept postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et un poste P-3

financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) en poste d'administrateur recruté sur le plan national financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), afin d'exploiter et de renforcer les capacités du personnel de l'Opération recruté sur le plan national.

Tableau 10  
Changements proposés pour le pilier Services

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du responsable des services	Réaffectation	1	P-5	Origine : Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	Transfert	13	1 P-3, 2 postes d'agent du Service mobile et 10 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Origine : Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section de la mobilité	Transfert	(72)	1 P-4, 5 P-3, 4 P-2, 18 postes d'agent du Service mobile, 12 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 24 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 8 postes de Volontaire des Nations Unies	Destination : Section des transports aériens
	Transfert	(273)	1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 31 postes d'agent du Service mobile, 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 233 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Destination : Section des transports
	Transfert	(1)	Poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Destination : Section de l'entreposage intégré relevant du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section des transports aériens	Transfert	72	1 P-4, 5 P-3, 4 P-2, 18 postes d'agent du Service mobile, 12 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 24 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 8 postes de Volontaire des Nations Unies	Origine : Section de la mobilité
	Réaffectation	1	P-5	Origine : bureaux de secteur relevant du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	Transformation	(2)	1 P-3 et 1 P-2	En postes d'administrateur recruté sur le plan national
	Transformation	2	Postes d'administrateur recruté sur le plan national	D'un poste P-3 et d'un poste P-2

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section des transports	Transfert	273	1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 31 postes d'agent du Service mobile, 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 233 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Origine : Section de la mobilité
	Transformation	(2)	Postes d'agent du Service mobile	En postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transformation	2	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	De postes d'agent du Service mobile
Section des services médicaux et de la sécurité sanitaire	Transfert	(2)	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Destination : Section de l'entreposage intégré relevant du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section du génie	Transfert	(26)	22 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 4 postes de Volontaire des Nations Unies	Destination : Section de l'entreposage intégré relevant du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	Transformation	(2)	Postes d'agent du Service mobile	En postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transformation	2	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	De postes d'agent du Service mobile
Section des services essentiels	Transfert	(19)	11 postes d'agent du Service mobile, 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 3 postes de Volontaire des Nations Unies	Destination : Section de l'entreposage intégré relevant du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	Réaffectation	1	P-4	Origine : Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	Transformation	(3)	Postes d'agent du Service mobile	Transformation en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transformation	3	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	De postes d'agent du Service mobile
Groupe de la gestion des installations	Transformation	(1)	P-3 financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	En un poste d'administrateur recruté sur le plan national financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)
	Transformation	1	Poste d'administrateur recruté sur le plan national financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	D'un poste P-3 financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)
<b>Total</b>		<b>(32)</b>		

### **Gestion de la chaîne d'approvisionnement**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 40 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 11 emplois de temporaire*

83. L'entrepasage intégré implique un éventail complexe de fonctions logistiques et comptables en aval, qui ont trait à la réception, au contrôle de la qualité, au rangement, à la distribution et à la destruction des stocks et des biens, tout au long du cycle de vie utile du matériel. L'un des principes clefs de l'entrepasage intégré est la séparation des activités de stockage et des opérations d'installation et d'entretien du matériel. Dans ce contexte, il est proposé de créer une section de l'entrepasage intégré autonome en restructurant la Section de l'entrepasage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents, et en transférant des postes liés aux activités d'entrepasage à partir d'autres sections. Auparavant, les deux activités étaient liées dans le cadre de la fonction de gestion des biens. Dans les missions de maintien de la paix, la gestion centralisée ou intégrée des entrepôts a pour but d'optimiser les ressources financières et humaines en regroupant des unités autonomes chargées de fonctions d'entrepasage auparavant dispersées et individuelles, ce qui permet de maximiser les économies d'échelle en unifiant les principales procédures communes. La nouvelle structure regroupe les entrepôts autrefois gérés indépendamment et séparément et facilite une collaboration pragmatique, tout en garantissant la cohérence des opérations comptables.

84. Les effectifs de la nouvelle section de l'entrepasage intégré seront composés de 99 postes et emplois de temporaire, dont 34 postes et emplois de temporaire (15 agents du Service mobile, 17 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) transférés de la section fusionnée précédemment, et 65 postes et emplois de temporaire (1 P-3, 15 agents du Service mobile, 38 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 11 Volontaires des Nations Unies) transférés de diverses autres sections, comme indiqué dans le tableau 11 ci-dessous. La Section de l'entrepasage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents, qui a été fusionnée précédemment, sera rebaptisée « Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU ».

85. En outre, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des finances et du budget (P-3) et deux postes d'assistant (budget et finances) du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission au Groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat, et de transformer le premier en poste de spécialiste de la planification des acquisitions et les deux autres en postes d'assistant (planification des acquisitions). Il est également proposé de transférer un poste d'agent de sécurité (Service mobile) de la Section de la sécurité et de la sûreté au Groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat, et de le transformer en poste d'assistant (planification des acquisitions). Le Groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat est chargé de planifier, contrôler et suivre l'ensemble de la chaîne logistique de l'Opération afin d'assurer en continu la distribution des biens et la prestation des services pour répondre aux besoins opérationnels. Les transferts de postes proposés permettront de renforcer les capacités du Groupe et de faire en sorte que les ordres d'achat de toutes les

fournitures nécessaires aux nouveaux projets et à ceux en cours soient traités et passés suffisamment à l'avance, et que les livraisons parviennent à leur destination finale dans les meilleurs délais, l'objectif étant que la Division de l'appui à la mission puisse apporter son soutien dans tous les domaines pour lesquels elle a été mandatée, conformément aux activités prévues.

86. Il est également proposé de transformer deux postes (1 P-2 et 1 P -3) en postes d'administrateur recruté sur le plan national et huit postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national afin d'exploiter et de renforcer les capacités du personnel de l'Opération recruté sur le plan national.

Tableau 11

**Changements proposés pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	Réaffectation	(1)	P-5	Destination : Bureau du responsable des services
	Réaffectation	(1)	P-4	Destination : Section des services essentiels relevant du pilier Services
	Transfert	(13)	1 P-3, 2 postes d'agent du Service mobile et 10 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Destination : Bureau du responsable des services
	Transformation	(1)	Poste d'agent du Service mobile	En poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transformation	1	Poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national	D'un poste d'agent du Service mobile
Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU	Transfert	(34)	15 postes d'agent du Service mobile, 17 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies	Destination : Section de l'entreposage intégré
	Transformation	(1)	P-2	En un poste d'administrateur recruté sur le plan national
	Transformation	1	Poste d'administrateur recruté sur le plan national	D'un poste P-2
	Transformation	(5)	Postes d'agent du Service mobile	En postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
Section du contrôle des mouvements	Transformation	5	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	De postes d'agent du Service mobile
	Transformation	(2)	Postes d'agent du Service mobile	En postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat	Transformation	2	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	De postes d'agent du Service mobile
	Réaffectation	3	1 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Origine : Section du budget et des finances relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Réaffectation	1	Poste d'agent du Service mobile	Origine : Section de la sécurité et de la sûreté
	Transformation	(1)	P-3	En un poste d'administrateur recruté sur le plan national
Section de l'entreposage intégré	Transformation	1	Poste d'administrateur recruté sur le plan national	D'un poste P-3
	Transfert	1	P-3	Origine : bureaux de secteur relevant du Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Transfert	16	4 postes d'agent du Service mobile, 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 4 postes de Volontaire des Nations Unies	Origine : Section de l'informatique relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Transfert	1	Poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Origine : Section de la mobilité relevant du pilier Services
	Transfert	2	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Origine : Section des services médicaux et de la sécurité sanitaire relevant du pilier Services
	Transfert	26	22 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 4 postes de Volontaire des Nations Unies	Origine : Section du génie relevant du pilier Services
	Transfert	19	11 postes d'agent du Service mobile, 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 3 postes de Volontaire des Nations Unies	Origine : Section des services essentiels relevant du pilier Services
	Transfert	34	15 postes d'agent du Service mobile, 17 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies	Origine : Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU
<b>Total</b>		<b>54</b>		

**Mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel et Section de la sécurité et de la sûreté**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste*

87. Il est proposé de transférer un poste d'agent de sécurité (Service mobile) de la Section de la sécurité et de la sûreté au Groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat et de le transformer en poste d'assistant (planification des acquisitions) afin de renforcer les capacités du Groupe, et de faire en sorte que les ordres d'achat de toutes les fournitures nécessaires aux nouveaux projets et à ceux en cours soient traités et passés suffisamment à l'avance et que les livraisons parviennent à leur destination finale dans les meilleurs délais, l'objectif étant que la Division de l'appui à la mission puisse apporter son soutien dans tous les domaines pour lesquels elle a été mandatée, conformément aux activités prévues.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin)

Catégorie de dépenses	Dépenses <sup>a</sup> (2015/16) (1)	Montant alloué (2016/17) (2)	Dépenses prévues (2017/18) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)÷(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	6 750,9	6 339,6	6 151,8	(187,8)	(3,0)
Contingents	430 011,0	431 055,5	430 908,6	(146,9)	(0,0)
Police des Nations Unies	63 040,5	60 223,0	65 541,4	5 318,4	8,8
Unités de police constituées	57 038,5	58 974,5	59 183,9	209,4	0,4
<b>Total partiel</b>	<b>556 840,9</b>	<b>556 592,6</b>	<b>561 785,7</b>	<b>5 193,1</b>	<b>0,9</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	162 095,8	161 488,5	157 594,1	(3 894,4)	(2,4)
Personnel recruté sur le plan national	78 455,0	81 578,5	81 133,9	(444,6)	(0,5)
Volontaires des Nations Unies	9 614,8	9 712,7	7 680,8	(2 031,9)	(20,9)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 087,1	5 195,2	5 745,8	550,6	10,6
Personnel fourni par des gouvernements	276,7	352,3	351,4	(0,9)	(0,3)
<b>Total partiel</b>	<b>254 529,3</b>	<b>258 327,2</b>	<b>252 506,0</b>	<b>(5 821,2)</b>	<b>(2,3)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	471,2	148,9	389,9	241,0	161,8
Voyages	5 454,0	4 100,4	4 056,0	(44,4)	(1,1)
Installations et infrastructures	64 083,1	65 777,1	64 711,5	(1 065,6)	(1,6)
Transports terrestres	11 773,5	11 096,9	9 891,6	(1 205,3)	(10,9)
Opérations aériennes	81 075,4	75 974,3	73 754,9	(2 219,4)	(2,9)
Transports maritimes ou fluviaux	470,2	—	—	—	—
Communications	15 842,3	21 727,2	18 500,5	(3 226,7)	(14,9)
Informatique	18 879,0	11 798,4	11 453,8	(344,6)	(2,9)
Santé	1 028,9	1 519,3	1 175,3	(344,0)	(22,6)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériels divers	31 668,3	30 510,9	31 897,5	1 386,6	4,5
Projets à effet rapide	2 000,0	2 000,0	2 000,0	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>232 745,9</b>	<b>224 653,4</b>	<b>217 831,0</b>	<b>(6 822,4)</b>	<b>(3,0)</b>
<b>Montant brut</b>	<b>1 044 116,1</b>	<b>1 039 573,2</b>	<b>1 032 122,7</b>	<b>(7 450,5)</b>	<b>(0,7)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	24 041,1	24 483,0	24 981,1	498,1	2,0
<b>Montant net</b>	<b>1 020 075,0</b>	<b>1 015 090,2</b>	<b>1 007 141,6</b>	<b>(7 948,6)</b>	<b>(0,8)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1 044 116,1</b>	<b>1 039 573,2</b>	<b>1 032 122,7</b>	<b>(7 450,5)</b>	<b>(0,7)</b>

<sup>a</sup> Comprend les dépenses de personnel pour une moyenne de 85 postes (33 agents des services généraux recrutés sur le plan international et 52 sur le plan national) pourvus au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et les dépenses opérationnelles du Centre, qui ont été prises en compte dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16.

## B. Contributions non budgétisées

88. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	3 377,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—
<b>Total</b>	<b>3 377,9</b>

<sup>a</sup> Comprend la valeur des terrains mis à la disposition de l'Opération par le Gouvernement soudanais (1 227 300 dollars) et des services fournis dans le cadre de l'accord sur le statut des forces, dont les droits d'atterrissage (894 800 dollars), les droits d'embarquement et de débarquement (1 025 600 dollars) ainsi que les droits d'immatriculation des véhicules (230 200 dollars).

## C. Gains d'efficience

89. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Opérations aériennes	5 400,0	Optimisation de la configuration de la flotte : la MINUAD disposera de 2 hélicoptères en moins
Valorisation des avantages découlant d'UMOJA	561,4	Proposition de suppression de 5 postes d'assistant chargé des ressources humaines (3 agents du service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), en raison du transfert des fonctions de ces postes au Centre de services régional d'Entebbe
<b>Total</b>	<b>5 961,4</b>	

## D. Taux de vacance

90. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	Taux effectif <sup>a</sup> 2015/16	Taux budgétisé 2016/17	Projection 2017/18
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	4,8	6,0	9,0
Contingents	9,4	3,0	13,0
Police des Nations Unies	16,3	13,0	9,0
Unités de police constituées	0,3	1,0	1,0
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	18,9	15,0	13,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	27,6	25,0	25,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4,6	1,0	5,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	8,0	5,0	16,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	25,0	0,0	0,0
Emplois de temporaire <sup>b</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	15,8	10,0	7,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	0,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	3,7	1,0	4,0
Personnel fourni par des gouvernements	0,0	1,0	1,0

<sup>a</sup> Les taux concernent le personnel civil de la MINUAD et ne tiennent pas compte des postes affectés au Centre de services régional d'Entebbe.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

91. Les taux de vacance de postes proposés ont été établis sur la base de l'expérience de l'Opération à ce jour et tiennent compte des circonstances qui lui sont propres en ce qui concerne le déploiement d'agents en tenue et le recrutement de personnel civil. S'agissant des militaires et du personnel de police, les coefficients délais de déploiement proposés tiennent compte de la configuration des déploiements récents et plus anciens ainsi que des déploiements prévus. En ce qui concerne le personnel civil, les taux de vacance proposés ont été établis sur la base des taux de vacance plus anciens, des tendances actuelles en matière d'occupation des postes et des situations auxquelles l'Opération devrait être confrontée au cours de l'exercice.

## **E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome**

92. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du

matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 151 258 700 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimé</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	73 665,8	12 928,7	<b>86 594,5</b>
Soutien logistique autonome	57 600,0	7 064,2	<b>64 664,2</b>
<b>Total</b>	<b>131 265,8</b>	<b>19 992,9</b>	<b>151 258,7</b>

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	2,6	1 <sup>er</sup> janvier 2008	–
Usage opérationnel intensif	3,8	1 <sup>er</sup> janvier 2008	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	1 <sup>er</sup> janvier 2008	–
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,0-3,0		

## F. Formation

93. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimé</i>
Consultants	
Formateurs	98,4
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 506,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	1 628,4
<b>Total</b>	<b>3 232,8</b>

94. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2017/18, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			Personnel recruté sur le plan national			Militaires et personnel de police		
	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18
Formation interne	616	815	626	1 487	2 056	926	368	535	746
Formation externe <sup>a</sup>	93	316	260	89	161	214	28	54	79
<b>Total</b>	<b>709</b>	<b>1 131</b>	<b>886</b>	<b>1 576</b>	<b>2 217</b>	<b>1 140</b>	<b>396</b>	<b>589</b>	<b>825</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission

95. Au cours de l'exercice 2017/18, des formations seront dispensées aux agents recrutés sur les plans international et national ainsi qu'aux militaires et au personnel de police afin d'améliorer diverses compétences professionnelles et techniques dans des domaines tels que l'approvisionnement, la sécurité, la gestion des achats et du matériel et l'informatique.

## G. Services de détection des mines et de déminage

96. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant estimé
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	<b>8 246,5</b>

97. Les ressources demandées au titre des services de détection des mines et de déminage serviront à couvrir les dépenses afférentes aux agents recrutés sur les plans international et national (3 515 400 dollars); aux contrats passés et aux subventions octroyées au titre de l'établissement de levés des restes explosifs de guerre, de leur neutralisation et de la sensibilisation aux risques qu'ils présentent (3 828 300 dollars); et au matériel de déminage des restes explosifs de guerre, au matériel de bureau et aux dépenses opérationnelles (281 400 dollars). Le solde, à savoir 621 400 dollars, correspond aux frais d'appui et de gestion à régler au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

## H. Autres activités de programme

98. Les dépenses prévues pour les autres activités de programme pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Programme de contrôle des armes détenues par des civils	250,0
Dispositif d'appui à la réinsertion	500,0
Projets de stabilisation des communautés	2 000,0
Activités en lien avec l'état de droit	150,0
<b>Total</b>	<b>2 900,0</b>

99. Le projet de budget pour l'exercice 2017/18 prévoit l'attribution d'un crédit de 2 900 000 dollars pour soutenir d'autres activités de programme, notamment : un programme de contrôle des armes détenues par des civils visant à organiser des formations sur les risques que présentent les armes, à sensibiliser la population à ce sujet et à appuyer l'initiative de contrôle des armes mise en place par le Gouvernement soudanais (250 000 dollars); un dispositif d'appui à la réinsertion visant à soutenir la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants (500 000 dollars); des projets de stabilisation des communautés visant à stabiliser les communautés et à consolider les acquis en la matière en vue de réduire la violence armée au Darfour (2 000 000 dollars); et des activités en lien avec l'état de droit visant à appuyer le rétablissement de la chaîne pénale dans les États du Darfour central et du Darfour méridional, à renforcer les capacités des tribunaux ruraux de connaître des litiges fonciers et d'autres facteurs de conflit, et à former le personnel pénitentiaire du Gouvernement soudanais à l'application des nouvelles procédures opérationnelles standard pour la gestion et l'administration des prisons (150 000 dollars).

## I. Projets à effet rapide

100. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2017/18, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2015/16 (effectif)	2 000,0	61
2016/17 (approuvé)	2 000,0	76
2017/18 (proposé)	2 000,0	54

101. Les projets à effet rapide continueront d'aider l'Opération à instaurer un climat propice à l'établissement de liens de confiance avec les personnes déplacées et la population dans son ensemble. Ils lui permettront également de renforcer les partenariats noués avec la société civile et les organisations non gouvernementales afin d'apporter des avantages concrets à une population en quête de résultats immédiats. Parmi les projets à effet rapide prévus pour l'exercice 2017/18 figurent la construction et la remise en état d'infrastructures à l'intention des entités locales

chargées de l'administration, de la justice, des prisons et de l'éducation, ainsi que des organisations de la société civile, et des activités de formation à la fabrication de briques de terre stabilisée et de fourneaux économes en combustible.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

102. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	(187,8)	(3,0 %)

**• Paramètres budgétaires : modification du coefficient délais de déploiement**

103. La diminution des ressources nécessaires tient essentiellement à l'application d'un coefficient délais de déploiement supérieur (9 % pour l'exercice 2017/18, contre 6 % pour 2016/17).

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(146,9)	(0,0 %)

**• Paramètres budgétaires : modification du coefficient délais de déploiement**

104. La baisse des crédits demandés tient essentiellement à l'application d'un coefficient délais de déploiement supérieur (13 % pour l'exercice 2017/18, contre 3 % pour 2016/17). Cette diminution est en partie compensée par l'augmentation du taux de remboursement aux pays fournissant des contingents qui, en application de la résolution 68/281 de l'Assemblée générale, passe de 1 365 dollars par personne et par mois pour l'exercice 2016/17 (taux appliqué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016) à 1 410 dollars à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Les ressources demandées au titre des contingents tiennent compte d'un ajustement au titre du matériel appartenant aux contingents d'un montant estimé à 12,6 millions de dollars pour l'exercice 2017/18 du fait des réductions appliquées pour non-déploiement, déploiement retardé ou déploiement de matériel non fonctionnel appartenant au contingent, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	5 318,4	8,8 %

**• Paramètres budgétaires : modification du coefficient délais de déploiement**

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm$  5 % ou 100 000 dollars.

105. La hausse des ressources nécessaires s'explique principalement par l'application d'un coefficient de délais de déploiement inférieur (9 % pour l'exercice 2017/18, contre 13 % pour 2016/17).

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	209,4	0,4 %

**• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

106. L'augmentation des crédits demandés est essentiellement imputable à la hausse du taux unique de remboursement aux pays fournissant des unités de police constituées qui, en application de la résolution 68/281 de l'Assemblée générale, passe de 1 365 dollars par personne et par mois pour l'exercice 2016/17 (taux appliqué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016) à 1 410 dollars à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse des dépenses liées aux déplacements pour relève, elle-même due à la diminution des coûts estimés pour les vols affrétés. Les ressources demandées au titre des unités de police constituées tiennent compte d'un ajustement au titre du matériel appartenant aux unités de police constituées d'un montant estimé à 2,2 millions de dollars pour l'exercice 2017/18 du fait des réductions appliquées pour non-déploiement, déploiement retardé ou déploiement de matériel non fonctionnel appartenant au contingent, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	(3 894,4)	(2,4 %)

**• Gestion : modification des dépenses communes de personnel**

107. La baisse des ressources nécessaires s'explique principalement par : a) l'application d'un pourcentage de dépenses communes de personnel inférieur (91,9 % des traitements nets pour l'exercice 2017/18, contre 97,8 % pour 2016/17); et b) la proposition de supprimer 3 postes faisant l'objet d'un recrutement international et d'en transformer 27 autres en postes d'administrateurs et d'agents des services généraux recrutés sur le plan national. Cette diminution est en partie compensée par l'application d'un taux de vacance inférieur (13 % pour l'exercice 2017/18, contre 15 % pour 2016/17).

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(444,6)	(0,5 %)

**• Paramètres budgétaires : modification du taux de vacance**

108. La baisse des ressources nécessaires tient essentiellement à l'application d'un taux de vacance supérieur pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national (5 % pour l'exercice 2017/18, contre 1 % pour 2016/17). Cette diminution est en partie contrebalancée par l'application, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, du barème révisé des traitements pour le personnel recruté sur le plan national et par la proposition de transformer 27 postes faisant l'objet d'un recrutement international en 5 postes d'administrateurs et 22 postes d'agents des services généraux recrutés sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(2 031,9)	(20,9 %)

• **Paramètres budgétaires : modification du taux de vacance**

109. La baisse des crédits demandés est essentiellement imputable à l'application d'un taux de vacance plus élevé pour les volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international (16 % pour l'exercice 2017/18, contre 5 % pour 2016/17) ainsi qu'à la diminution des dépenses prévues au titre des indemnités de subsistance des volontaires et des voyages dans les familles ainsi que des dépenses de préparation au départ.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	550,6	10,6 %

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

110. La hausse des ressources nécessaires tient principalement à l'application, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016, du barème révisé des traitements pour les agents recrutés sur le plan national. Elle est partiellement compensée par la proposition de transformer un emploi de temporaire recruté sur le plan international en emploi temporaire d'administrateur recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	241,0	161,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

111. La hausse des crédits demandés s'explique essentiellement par la budgétisation des dépenses afférentes à la contribution de l'Opération au Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(1 065,6)	(1,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

112. La baisse des ressources nécessaires s'explique principalement par : a) la réduction des dépenses au titre des carburants et lubrifiants du fait de la diminution prévue du prix du carburant pour les groupes électrogènes d'une part (0,87 dollar le litre pour l'exercice 2017/18 contre 0,90 dollar pour 2016/17) et du volume requis pour ce type de carburant d'autre part (34,8 millions de litres pour l'exercice 2017/18, contre 36,2 millions de litres pour 2016/17); et b) la baisse des ressources demandées au titre des services de sécurité destinés au personnel autre que le personnel civil vivant au sein de la population locale en raison de la disponibilité de logements dans les locaux de la MINUAD. Cette baisse est en partie compensée par : a) l'achat prévu de 20 groupes électrogènes industriels pour remplacer les anciens; b) l'achat prévu de matériel de traitement de l'eau dans le cadre de la transformation prévue des systèmes de distribution et de fourniture d'eau en dispositifs plus respectueux de l'environnement; et c) l'augmentation des dépenses

liées à la location de matériel de bureau en raison des montants prévus pour la location d'imprimantes multifonctions.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(1 205,3)	(10,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

113. La baisse des ressources nécessaires tient essentiellement à l'acquisition prévue de 6 véhicules de remplacement au cours de l'exercice 2017/18, alors que le budget approuvé pour l'exercice 2016/17 prévoyait le remplacement de 11 véhicules.

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	(2 219,4)	(2,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

114. La baisse des crédits demandés est principalement imputable à la diminution des dépenses au titre des carburants et lubrifiants, elle-même due à la réduction prévue du volume de carburant aviation (10,2 millions de litres pour l'exercice 2017/18, contre 13,6 millions de litres pour 2016/17) ainsi qu'à la suppression de deux hélicoptères. Cette baisse est partiellement contrebalancée par la hausse prévue du prix du carburant aviation (0,91 dollar le litre pour l'exercice 2017/18, contre 0,85 dollar le litre pour 2016/17) et l'augmentation des coûts garantis pour les hélicoptères.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	(3 226,7)	(14,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

115. La diminution des ressources nécessaires tient principalement à la suppression des dépenses afférentes à la location d'une liaison servant à soutenir le système de duplication des données de l'Opération, système qui a été supprimé et remplacé par un réseau virtuel privé. La diminution s'explique également par la baisse des dépenses contractuelles pour les services Internet.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	(344,6)	(2,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

116. La baisse des crédits demandés tient essentiellement à la réduction des dépenses liées aux pièces détachées et aux fournitures, elle-même principalement due au remplacement en continu du matériel obsolète. En conséquence, la demande prévue en pièces détachées et fournitures est inférieure pour l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(344,0)	(22,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

117. La baisse des ressources nécessaires tient essentiellement à la suppression des dépenses liées à la vaccination pour l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	1 386,6	4,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

118. La hausse des crédits demandés est principalement imputable aux dépenses liées aux entreprises de transport tierces chargées d'acheminer du matériel depuis Port Soudan vers divers sites au Darfour.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

119. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'Opération portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 1 032 122 700 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'Opération, à raison de 86 010 225 dollars par mois.

#### V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/284 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

##### A. Assemblée générale

###### Questions transversales

(Résolution 70/286)

*Décision ou demande*

*Mesures prises*

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit

Au cours des cinq derniers cycles budgétaires, l'Opération a transformé 154 postes de personnel recruté sur le plan international en postes de personnel recruté sur le plan national, dont 81 postes d'agent du Service mobile, dans le cadre de ses efforts visant à rééquilibrer les ratios d'effectifs et à réaliser des économies. Pour ce qui est de l'exercice 2017/18, elle prévoit de faire de même pour

*Décision ou demande*

conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20).

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22).

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

*Mesures prises*

28 postes et emplois, dont 22 postes d'agent du Service mobile.

Malgré les efforts déployés par l'Opération pour pourvoir les postes vacants, le Gouvernement hôte a constamment tardé à délivrer les visas aux candidats sélectionnés ou refusé de le faire, ce qui a contribué à allonger les délais de recrutement.

L'Opération soutient cette initiative et, dans ce cadre, le Conseiller principal pour la problématique hommes-femmes relève du Représentant spécial conjoint.

La MINUAD soutient cette initiative et collabore régulièrement avec les interlocuteurs de la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions afin d'accroître le nombre de candidates à des postes de haut niveau.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35).

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel

L'Opération soutient cette initiative et participe activement au traitement, au recyclage et à la réutilisation des eaux usées, tant pour être moins dépendante des ressources limitées en eau douce que pour prévenir la pollution. Elle a également participé au suivi du captage des eaux souterraines pour protéger les aquifères ainsi qu'à la collecte et à la réutilisation des eaux de pluie.

Dans le projet de budget pour l'exercice 2017/18, la MINUAD a également proposé que les capacités de production d'énergie solaire soient progressivement développées. En outre, l'Opération a planté plus de 350 000 arbres dans le cadre de ses efforts de protection de l'environnement.

L'Opération veille à ce que le principe « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés soit respecté pour tous les cas de blessures ou de traumatismes, et assure également le renforcement des capacités, la formation et l'éducation, selon les besoins.

La MINUAD confirme que des mesures efficaces sont mises en place pour veiller à la sécurité des informations recueillies.

L'Opération continuera de présenter, dans ses projets de budget, les prévisions de dépenses pour les projets de construction, y compris, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, et de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte tenu de ses besoins opérationnels.

Le Groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat, constitué au cours de l'exercice 2015/16, est chargé de planifier, contrôler et suivre l'ensemble de la chaîne logistique de l'Opération afin d'assurer en continu la distribution des biens et la prestation des services pour répondre aux besoins

achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45).

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46).

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47).

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité et prie le Secrétaire général de renforcer

opérationnels. L'une de ses fonctions principales consiste à vérifier les stocks avant tout nouvel achat. Le Chef du Groupe est le responsable désigné chargé de la mise en œuvre de cette politique et d'autres politiques connexes visant à éviter les achats inutiles.

L'Opération utilise des matériaux de construction disponibles localement (blocs de béton, acier, sable et gravier). En outre, le recrutement de vacataires pour l'entretien courant et les projets de construction à court terme permet d'utiliser les moyens et les connaissances locaux. Au cours du présent exercice, l'Opération évaluera les moyens dont dispose le marché local pour fournir certains biens et services, notamment des groupes électrogènes, des pompes à eau et des services d'entretien des installations.

L'Opération passe actuellement par le Bureau régional d'achat d'Entebbe.

Les mesures ci-après ont déjà été mises en place pour renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation : a) dans le cadre des réunions d'information d'usage à l'intention des membres des équipages arrivant dans l'Opération, la MINUAD fait le point sur les conditions de sécurité dans la zone de la mission; b) chaque jour, la Section de la sécurité et de la sûreté de la MINUAD fournit à la Section des transports aériens une évaluation des menaces contre les transports aériens; c) la réunion d'information quotidienne à l'intention des membres des équipages comprend l'évaluation des menaces contre les transports aériens et un exposé sur la gestion des risques liés aux transports aériens; et d) sur la base de l'évaluation quotidienne des menaces contre les transports aériens et si besoin est, la Section des transports aériens peut demander que des forces de protection terrestres soient déployées sur certains sites d'atterrissage ou que des dispositions spéciales soient prises auprès du Gouvernement soudanais.

La MINUAD poursuit ses efforts pour renforcer les procédures opérationnelles et la gestion des projets à effet rapide de l'Opération. Il y a eu des améliorations notables dans le programme de projets à effet rapide en 2014/15 et en 2015/16, comme en

---

*Décision ou demande**Mesures prises*

---

l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55).

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelle est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70, voir aussi par. 71, 76 et 79 à 82).

Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71).

Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76).

Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79).

témoigne le taux d'exécution de 100 % des projets pendant ces deux exercices. L'Opération a continué d'améliorer sa collaboration avec les différentes parties prenantes ainsi qu'avec les communautés et les institutions bénéficiaires pour veiller à ce que les acquis obtenus soient maintenus et que la situation continue de progresser dans l'ensemble du Darfour. En outre, un examen interne, une évaluation externe et une étude d'impact sur le programme de projets à effet rapide ont permis de renforcer l'efficacité de ce programme.

Les mesures prises par l'ensemble des missions, dont la MINUAD, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82, seront décrites dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport, à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80).

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81).

Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82).

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Questions transversales

(A/70/742)

---

#### *Demande ou recommandation*

#### *Mesures prises*

---

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit susvisées et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138 ci-après, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

L'Opération continue de suivre de près l'ampleur et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci. Les transferts sont effectués seulement s'ils sont justifiés et s'expliquent principalement par des événements que l'Opération n'a pas été en mesure de prévoir au moment de l'établissement du budget.

Lorsqu'elle a examiné ses besoins en personnel pour l'exercice 2017/18, la MINUAD a passé en revue ses postes vacants, y compris ceux qui le sont depuis deux ans ou plus, et rendu compte de ses conclusions dans le projet de budget pour cet exercice.

La MINUAD continue de revoir régulièrement le plan hebdomadaire d'organisation des vols et également de procéder à une rotation d'une partie de ses moyens aériens ou de les redéployer pour qu'ils répondent aux besoins des différents secteurs et permettent d'optimiser l'utilisation des heures de vol. La Section de la mobilité dispose de solides indicateurs de résultats permettant de comparer l'utilisation des moyens aériens et des heures de vol au budget et aux montants des contrats. À la fin de chaque mois, une analyse de l'utilisation des heures de vol, comprenant le nombre d'heures de vol recommandé pour le mois suivant, est communiquée aux parties concernées pour assurer une utilisation maximale des moyens aériens de l'Opération. Outre les taux d'utilisation passés, les ressources nécessaires au fonctionnement de l'Opération et le contexte spécifique dans lequel elle opère sont également pris en compte dans le cadre des décisions concernant l'utilisation des moyens aériens.

Il convient également de relever qu'il est difficile pour l'Opération d'optimiser l'utilisation de ses moyens aériens car elle dispose de peu de temps pour les opérations de contrôle de la circulation aérienne.

*Demande ou recommandation*

Le Comité recommande que lui soit communiqué parmi les informations fournies avant l'examen des projets de budget des missions un récapitulatif des ressources demandées au titre des voyages pour toutes les opérations de maintien de la paix, précisant notamment la destination des voyages, leur objet, le nombre de voyageurs et les fonctions qu'ils exercent, ainsi que le montant estimatif des billets et des autres frais de voyage (par. 154).

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Le Comité compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen (par. 160).

*Mesures prises*

La MINUAD prend note de la recommandation et fournira les informations requises en temps voulu.

Aucun projet annuel ou projet d'un montant de 1 million de dollars ou plus n'est inclus dans le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2017/18.

Au cours de l'exercice 2017/18, l'Opération n'a pas l'intention d'acquérir des véhicules légers, y compris des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution car, bien que la majorité des véhicules auront dépassé leur durée de vie utile (en années) d'ici à 2017, leur kilométrage est faible et ils sont encore exploitables. En outre, l'Opération dispose actuellement d'un stock raisonnable de pièces de rechange pour maintenir en état les modèles de véhicules légers de son parc.

### **Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (résolution 70/284).**

(A/70/742/Add.6)

*Demande ou recommandation*

Le Comité consultatif compte que, si les conditions sur le terrain le permettent, la MINUAD veillera au transfert efficace et organisé des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies, y compris les responsabilités

*Mesures prises*

La MINUAD continuera de veiller au transfert efficace et organisé des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies, sujet qui demeure également à l'ordre du jour des réunions de coordination bimensuelles entre la

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

en matière de problématique hommes-femmes, en application des résolutions 2173 (2014) et 2228 (2015) du Conseil de sécurité, et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées à ce sujet dans le contexte du projet de budget pour l'exercice 2017/18 (par. 25).

Le Comité consultatif attend de la MINUAD qu'elle se conforme à la politique d'achat des billets 16 jours à l'avance instituée par l'Organisation (par. 46).

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 67/254 A, a approuvé un certain nombre de ses recommandations sur l'utilisation plus fréquente de la visioconférence, la téléconférence et la retransmission sur le Web. En outre, en ce qui concerne les voyages effectués pour participer à des ateliers et à des conférences, y compris ceux cités ci-dessus, le Comité souligne qu'il importe de veiller à ce que la classe de voyage appropriée soit achetée (par. 47).

Le Comité attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur l'utilisation d'un système satellite à faible temps de latence et les futurs arrangements de partage des coûts avec le Centre de services régional d'Entebbe dans le contexte du projet de budget pour l'exercice 2017/18 (par. 52).

MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies. Le transfert des tâches relatives au programme conjoint sur l'état de droit est à un stade avancé, et a récemment été accéléré, à la suite de la tenue de plusieurs réunions avec les donateurs, à Khartoum, en avril et juin 2016, et, plus récemment, à New York, en juillet 2016, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement. En ce qui concerne les questions liées au genre et au VIH/sida, l'Opération a élaboré et proposé un document de réflexion pour examen par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et un autre pour examen par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), afin de faciliter la mobilisation des ressources destinées au transfert des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies. Ces documents de réflexion seront présentés aux donateurs et les propositions de financement seront établies sur la base des informations reçues en retour.

La MINUAD continue de s'efforcer à respecter strictement la politique d'achat des billets 16 jours à l'avance.

La MINUAD souscrit aux recommandations formulées et confirme que, lors des réunions, la préférence est donnée à l'utilisation de la visioconférence, de la téléconférence et des services de retransmission sur le Web, chaque fois que cela est possible. On a recouru aux voyages uniquement dans les cas où aucune de ces options n'est possible, en veillant à ce que la classe de voyage appropriée soit achetée.

Le projet pilote de système satellite à faible temps de latence a été lancé sous la direction des Services régionaux de l'informatique et des communications du Centre de services régional d'Entebbe au cours de l'exercice 2015/16. La MINUAD n'a pas été incluse en tant que mission pilote en raison de la difficulté d'obtenir des licences d'importation. L'Opération attend les résultats du projet pilote pour aller de l'avant.

---

*Demande ou recommandation*

Le Comité consultatif encourage la MINUAD à poursuivre ses efforts pour réduire l’empreinte environnementale de ses activités dans sa zone d’opérations, conformément aux dispositions de la résolution 69/307 de l’Assemblée générale (par. 58).

---

*Mesures prises*

L’Opération soutient cette initiative et participe activement au traitement, au recyclage et à la réutilisation des eaux usées, tant pour être moins dépendante des ressources limitées en eau douce que pour prévenir la pollution. Elle a également participé au suivi du captage des eaux souterraines pour protéger les aquifères ainsi qu’à la collecte et à la réutilisation des eaux de pluie.

Dans le projet de budget pour l’exercice 2017/18, la MINUAD a également proposé que les capacités de production d’énergie solaire soient progressivement développées. En outre, l’Opération a planté plus de 350 000 arbres dans le cadre de ses efforts de protection de l’environnement.

---

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste.** Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste.** Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste.** Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement de poste.** Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste.** Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste.** Transformation de poste : trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

## B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

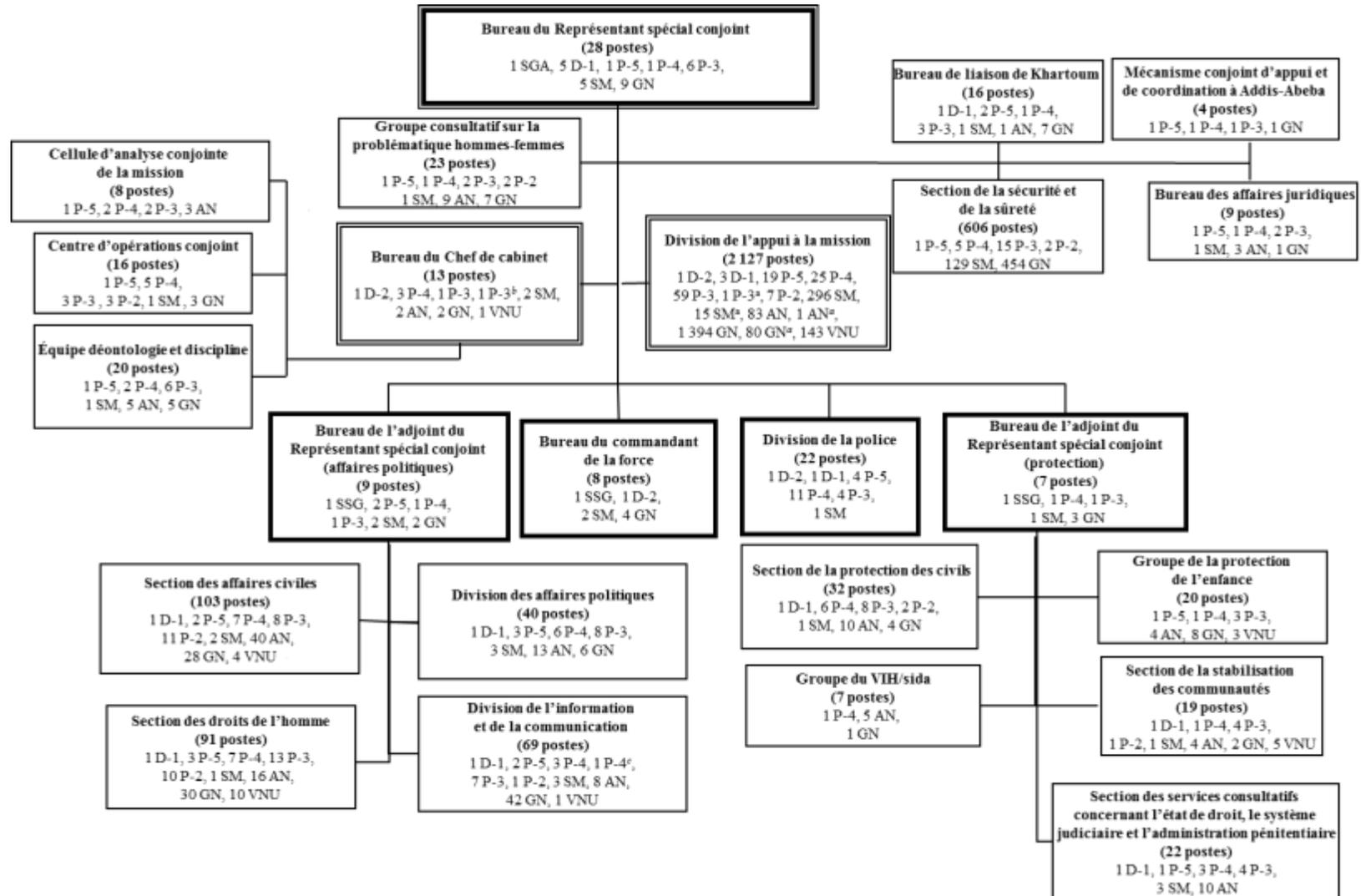
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat.** Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes.** Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires.** Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion.** Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficacité (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

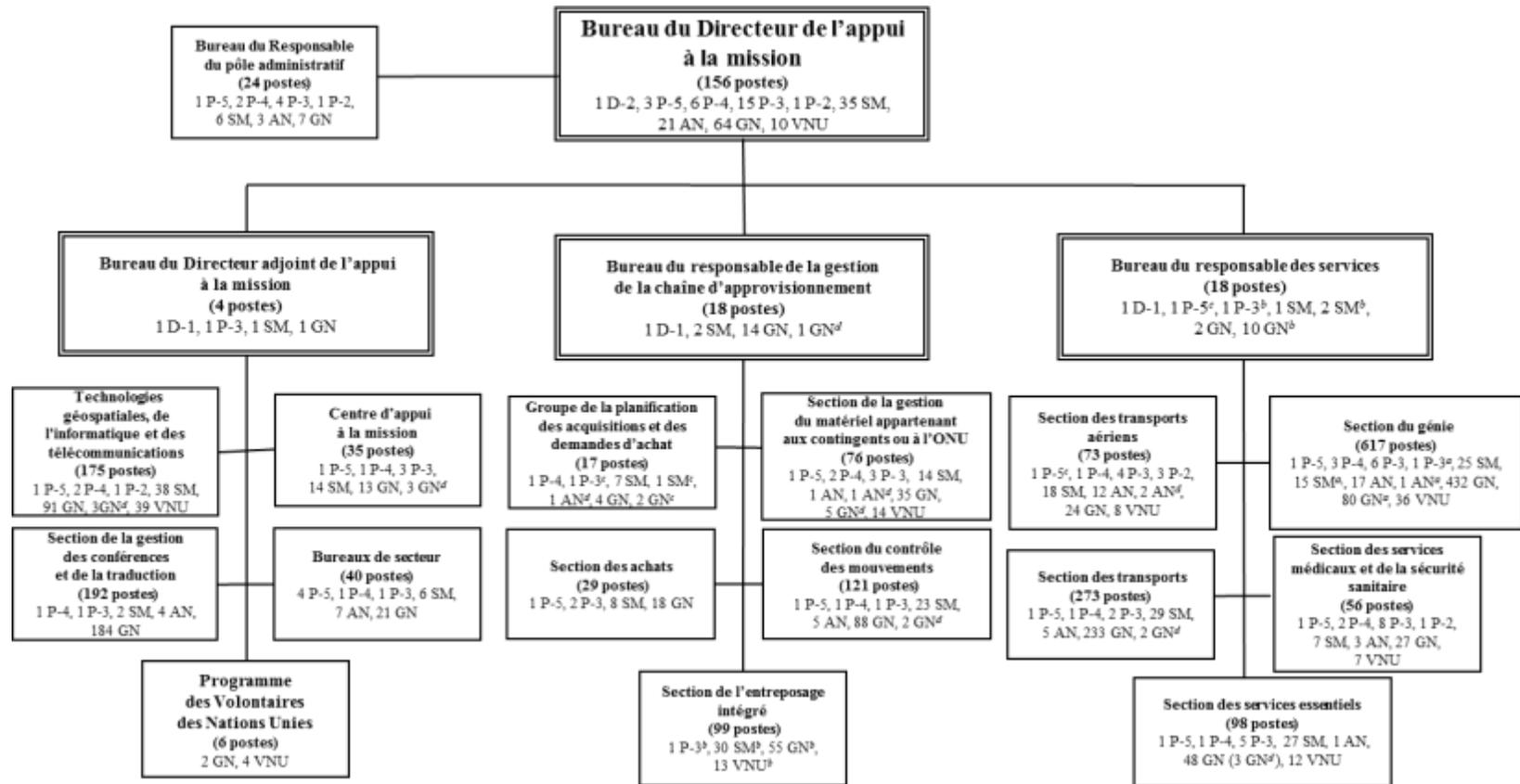
## Annexe II

## Organigrammes

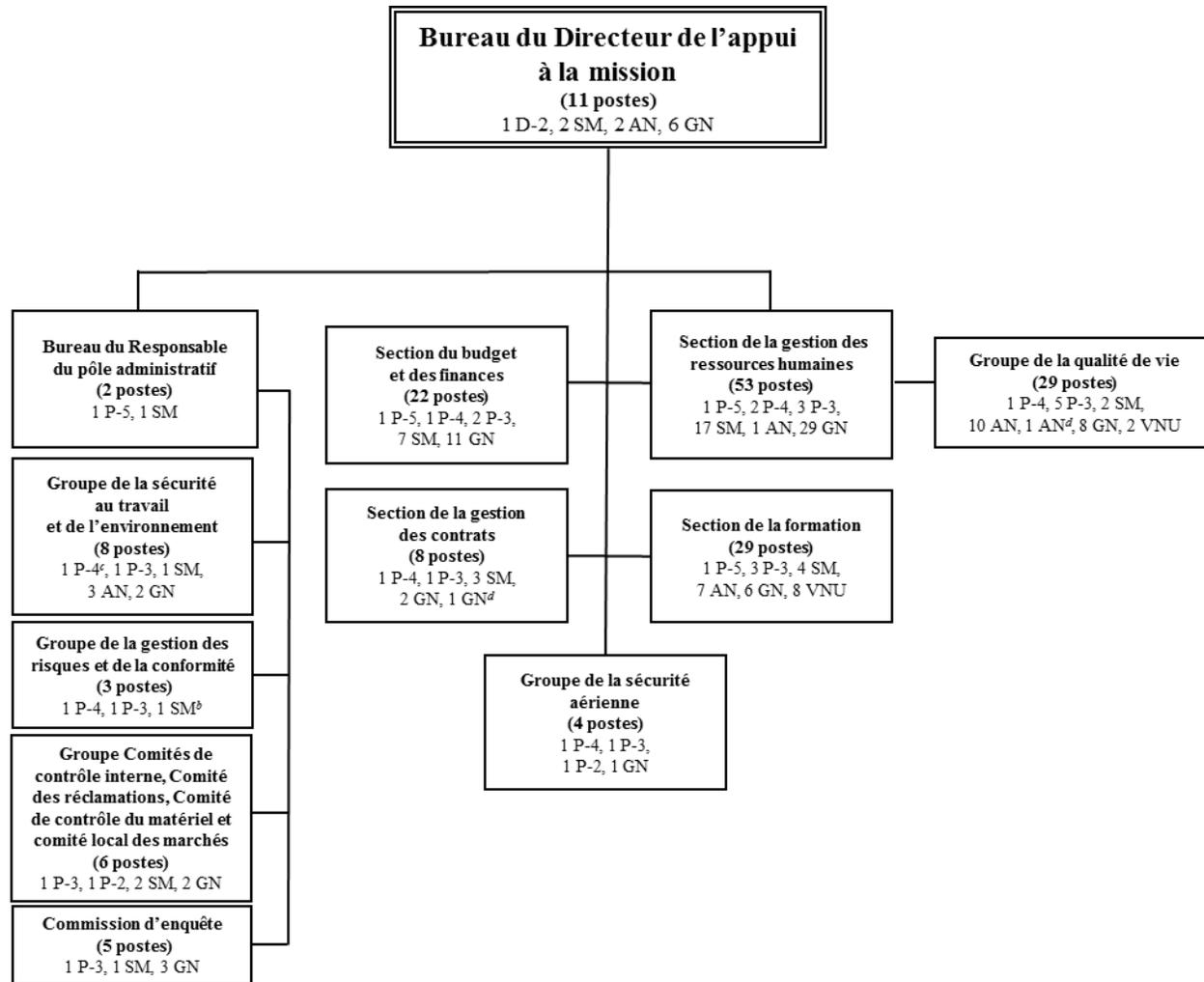
## A. Services organiques et administratifs



## B.1 Division de l'appui à la mission



## B.2 Bureau du Directeur de l'appui à la mission



*Abréviations:* SGA= secrétaire général adjoint; SSG= sous-secrétaire général; SM = agent du service mobile; GN= agent des services généraux recruté sur le plan national; AN= administrateur recruté sur le plan national; VNU= Volontaire des Nations Unies.

<sup>a</sup> Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>b</sup> Transfert.

<sup>c</sup> Réaffectation.

<sup>d</sup> Transformation.

